



Christian Relief and Development Organization
Organisation Chrétienne de Secours et de Développement
Burkina Faso

**ETUDE DE BASE SUR L'ETAT DES LIEUX DES OPPORTUNITES DE
LOBBYING DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ETFP)**

RAPPORT FINAL



SOCIETE AFRICAINE D'ETUDES ET CONSEILS

06 BP 9726 Ouagadougou 06 / Tel. : 50 36 26 81

E-Mail : saeckurkina@yahoo.fr

Site internet : www.saeckurbkina.com

- Juin 2011-

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	3
LISTE DES TABLEAUX.....	4
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION	7
1. Contexte	7
2. Justification	7
II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE	8
2.1. Objectif général	8
2.2. Objectifs spécifiques	8
2.3. Résultats attendus	9
2.4. Méthodologie de l'étude	9
2.5. Limites et facilités de la mission	10
III. RESULTATS	12
3.1. Situation de l'ETFP au Burkina Faso	12
3.2. Politique du Gouvernement en matière d'ETFP	23
3.3. Politique du Gouvernement en matière d'Emploi.....	27
3.4. Plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP	34
3.5. Propositions de dispositifs	40
3.5.1. Dispositif pour la dynamisation du secteur de l'ETFP et l'amélioration de l'impact des interventions	40
3.5.2. Stratégies de mise en œuvre du dispositif de dynamisation du secteur de l'ETFP	40
3.5.3. Dispositif pour le suivi efficace des politiques de l'ETFP.....	41
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	42
4.1. Conclusions	42
4.2. Recommandations	42
4.2.1. Recommandations générales au Gouvernement.....	42
4.2.2. Recommandations spécifiques	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	45
ANNEXES	46

SIGLES ET ABREVIATIONS

BEP	Brevet d'enseignement professionnel
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CREDO	Christian relief and development organization
ETFP	Enseignement technique et formation Professionnelle
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
FASI	Fonds d'appui au secteur informel
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
MJE	Ministère de la jeunesse et de l'emploi
MESSRS	Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation professionnelle
ONG	Organisation non gouvernementale
PNE	Politique nationale de l'emploi
PN/EFTP	Politique nationale d'enseignement et de formation techniques et professionnels
PTF	Partenaires techniques et financiers
SPONG	Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau N° 1 : Ensemble des établissements d'enseignement technique et professionnel en 2009/2010.....**17**

REMERCIEMENTS

La réalisation de la présente étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso est le fruit d'efforts concertés de la part de plusieurs acteurs nationaux et partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, ainsi que dans celui de l'emploi des jeunes au Burkina Faso.

L'ONG CREDO adresse ses sincères remerciements à tous ces acteurs pour leur précieuse contribution à la réalisation de la présente étude.

Par ailleurs, elle remercie toutes autorités nationales, les responsables des établissements de formation, ceux des associations, ainsi que les personnes ressources qui ont fait montre de disponibilité entière dans leurs entretiens et échanges avec le consultant, et la mise à sa disposition de la documentation appropriée.

Enfin, il félicite le consultant pour la réalisation de la présente étude, précieux document pour les acteurs nationaux et internationaux, ainsi que les différents partenaires impliqués dans la promotion de l'enseignement technique et la formation professionnelle au Burkina Faso.

INTRODUCTION

En vue d'avoir une meilleure connaissance des efforts déployés au Burkina Faso en matière de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, l'ONG CREDO a jugé nécessaire de réaliser une étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans cet ordre d'enseignement.

La présente étude est structurée ainsi qu'il suit :

- la description du contexte et la justification de l'étude ;
- la description des objectifs, des résultats attendus et de la méthodologie de l'étude ;
- la description des résultats de l'étude ;
- les conclusions et les recommandations, et ;
- les annexes.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

1.1. Contexte

L'ONG CREDO intervient, depuis 1993, dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso à travers des programmes de développement dans les domaines de l'éducation, la santé, le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire, et la formation professionnelle, etc. Dans le domaine de la formation professionnelle, elle dispose de deux complexes professionnels qui dispensent à des jeunes issus de familles défavorisées des formations en mécanique, menuiserie, électricité, et maçonnerie.

En octobre 2005, elle a organisé à Ouagadougou un séminaire international dont le thème a été : « Emploi et revenus : jeter le pont entre l'éducation et l'emploi. ». Ce séminaire a traité des difficultés de ce secteur avec les différentes parties prenantes (ministères de tutelle, structures de formation, et Organisations appuyant le secteur, et entreprises). En outre, il a adopté des recommandations portant notamment sur la mobilisation des financements et la création d'un environnement favorable à un meilleur développement des établissements d'ETFP.

Suite à ce séminaire, CREDO voudrait mettre en place un projet de plaidoyer dans le but de soutenir et stimuler les actions des décideurs dans le sens d'une meilleure prise en compte de la question de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes défavorisés. Toutefois, vu le temps écoulé entre la formulation de ces recommandations en 2005 et la date d'aujourd'hui, l'on peut se poser la question de savoir si elles sont encore d'actualité ou pas. D'où la nécessité de réaliser cette étude.

1.2. Justification

Jusqu'à présent, les organisations de la société civile sont faiblement représentées dans la définition des politiques en matière d'emploi et en matière de formation professionnelle. Elles ne sont pas suffisamment organisées pour constituer une force commune de négociations et de décisions. Elles ne jouent pas suffisamment leur rôle de contrôle et de suivi de l'action de l'Etat. Il s'avère donc nécessaire de former et animer des groupes/réseaux des intervenants dont l'action principale sera le suivi régulier des politiques de l'Etat en matière de formations technique et professionnelle, et qui pourrait constituer une force commune de pression sur le gouvernement afin d'obtenir des résultats plus concluants. Une collaboration sera établie avec le groupe thématique « Formation et Emploi » du Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales (SPONG) qui regroupe 98 Associations et ONG nationales.

La présente étude de base porte tout spécialement sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso.

II. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET METHODOLOGIE DE L'ETUDE

La présente étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso poursuit un objectif général et des objectifs spécifiques. De ces objectifs découlent des résultats attendus.

2.1. Objectif général

L'objectif général de l'étude est de proposer une stratégie de lobbying/plaidoyer aux différents acteurs impliqués dans l'enseignement technique et la formation professionnelle de Léo, Bobo-Dioulasso et Ouagadougou (SPONG inclus) en vue d'influencer les politiques nationales de l'ETFP et de dynamiser le secteur de l'ETFP.

2.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont :

- i) *Au niveau de l'analyse de la situation :*
 - Faire une analyse des politiques nationales relatives à l'ETFP au Burkina Faso et de la situation actuelle en terme d'applicabilité ;
 - Faire une analyse de la politique du gouvernement du Burkina Faso concernant l'ETFP et la promotion de l'emploi des jeunes ;
 - Faire une cartographie des intervenants de l'ETFP, à savoir l'analyse des parties prenantes dans le domaine de l'ETFP, y compris leur intérêt et leur position au sujet de l'ETFP ;
 - Mettre en évidence les contraintes et défis majeurs spécifiques aux établissements d'ETFP de la société civile et du secteur privé comparés à ceux du public (l'accès des couches vulnérables à l'ETFP, la question des sortants de l'ETFP, de placement des stagiaires dans les lieux de stage, de l'employabilité des jeunes par rapport au système de financement des jeunes par le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) ;
 - Analyser le niveau de participation et le taux de contribution des intervenants du secteur et les capacités organisationnelles des acteurs du secteur de la formation et de la promotion de l'emploi ;
 - Dégager les importantes initiatives de plaidoyer déjà réalisées à l'endroit des décideurs de l'ETFP, ainsi que les résultats auxquels elles ont abouti.

- ii) *Au niveau de l'analyse des capacités de réponses :*
 - Analyser les opportunités et les menaces de lobbying dans le domaine de l'ETFP et faire une sélection de thèmes/sujets pertinents de lobbying ;
 - Analyser la pertinence de l'organisation du plaidoyer en collaboration avec le SPONG ou la mise en place d'un autre dispositif/réseau pour des réponses plus communes et concluantes.

- iii) *Au niveau contributif :*
 - Proposer un dispositif de suivi des politiques du gouvernement pour l'ETFP ;
 - Proposer un dispositif d'intervention de 2011-2015 (thèmes de plaidoyer/lobbying et autres) pouvant conduire non seulement à un appui technique et financier du gouvernement aux intervenants de l'ETFP, mais aussi apporter des réponses durables aux difficultés des établissements ;
 - Formuler des recommandations générales de mise en œuvre de ce dispositif d'intervention à l'endroit des parties prenantes (des décideurs, des intervenants et des partenaires) pour une amélioration de l'environnement de l'ETFP et l'emploi/l'auto-emploi ;

- Formuler des recommandations spécifiques aux établissements du CREDO et ;
- Proposer une stratégie de plaidoyer et de lobbying auprès des décideurs politiques et administratifs pour un essor du secteur.

2.3. Résultats attendus

De ces objectifs, découlent les résultats attendus ci-après :

- i) un état des lieux descriptif et analytique de la situation de l'ETFP au Burkina Faso est fait ;
- ii) une analyse des politiques en vigueur dans le secteur et une appréciation des principaux facteurs qui influencent l'efficacité et l'applicabilité des politiques et des interventions dans le secteur sont faites ;
- iii) une analyse des différentes parties prenantes du secteur et en particulier des décideurs, en distinguant les différentes positions par rapport aux politiques est faite ;
- iv) une analyse du niveau de participation des différentes parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans le secteur est faite ;
- v) une analyse du taux de contribution de la société civile et du secteur privé au taux national de succès de l'ETFP est faite ;
- vi) une proposition d'un dispositif favorable à la dynamisation du secteur et à l'amélioration de l'impact des intervenants est faite ;
- vii) une proposition de thèmes de plaidoyer/lobbying est faite ;
- viii) des recommandations générales et spécifiques sont faites et ;
- ix) une proposition d'une stratégie de lobbying et de plaidoyer et de mise en œuvre du dispositif de dynamisation est faite.

2.4. Méthodologie de l'étude

La méthodologie a développé sept (07) étapes pour la conduite des travaux de l'étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso qui sont :

2.4.1. Etape 1 : Préparation et planification de la mission

L'objectif de cette étape était de préparer techniquement la consultation. Il s'est agi des/de :

- entretiens préliminaires avec les responsables de CREDO en vue d'échanger sur les enjeux de l'étude ;
- la réunion de cadrage en vue de l'examen de la méthodologie proposée ;
- la planification de la consultation ;
- l'identification de la documentation pertinente et des acteurs clefs à contacter et ;
- l'élaboration des outils de collecte des données (questionnaires à adresser à différents acteurs de l'ETFP et de l'emploi des jeunes).

2.4.2. Etape 2 : Collecte des données

L'objectif de cette étape était de collecter les données par :

- l'administration des questionnaires d'entretien à différents acteurs administratifs, de la société civile et des partenaires techniques et financiers et ;
- l'exploitation de la documentation disponible.

2.4.3. Etape 3 : Traitement et analyse des données

L'objectif de cette étape était d'exploiter l'ensemble des données recueillies pour l'élaboration de l'étude. Il s'est agi de :

- l'exploitation des données collectées par le biais de la revue documentaire ;
- du dépouillement des réponses aux questionnaires ;
- de la définition des principaux axes d'analyse en fonction des résultats attendus de la mission et de l'ensemble des informations collectées et ;
- l'élaboration d'une synthèse des résultats préliminaires de l'élaboration de l'étude.

2.4.4. Etape 4 : Elaboration du Rapport Provisoire

L'objectif de cette étape était de rédiger et soumettre, à l'appréciation du commanditaire et du Comité de pilotage, le Rapport Provisoire sur l'étude. Elle a compris deux activités :

- l'exploitation de la synthèse des données collectées et ;
- la rédaction du Rapport Provisoire de l'étude.

2.4.5. Etape 5 : Restitution du Rapport Provisoire

L'objectif de cette étape est de restituer le Rapport Provisoire de l'étude. Elle doit permettre : i) une interaction avec CREDO et les différents participants à l'Atelier ; ii) l'amendement de l'étude par les acteurs ; iii) l'obtention de l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes aux résultats de l'étude et ; iv) l'adhésion et une implication des acteurs dans la mise en œuvre des recommandations qui en seront tirées.

2.4.6. Etape 6 : Elaboration du Rapport Final

L'objectif de cette étape est de finaliser le Rapport Provisoire de l'étude et de transmettre une version définitive au commanditaire. Les actions à conduire lors de cette étape sont les suivantes :

- l'intégration des amendements et suggestions reçus de CREDO sur le Rapport Provisoire ;
- l'exploitation des résultats de l'Atelier de restitution ;
- la rédaction du Rapport Final et ;
- la transmission du Rapport Final au commanditaire.

2.4.7. Etape 7 : Validation du Rapport Final

L'objectif de cette étape est de présenter le Rapport Final de l'étude au Comité de pilotage lors d'un Forum en mars 2011 en vue de sa validation.

2.5. Limites et facilités de la mission

La réalisation de la mission, le consultant a rencontré quelques difficultés, mais a aussi bénéficié de facilités qui méritent d'être signalées.

2.5.1. Limites de la mission

L'élaboration de l'étude a rencontré quelques difficultés qui ont montré ses limites, notamment :

- i) la non disponibilité de certains responsables de service du fait de leur calendrier très chargé et/ou de la période de la campagne pour l'élection du Président du Faso de novembre 2011, de la période des fêtes de Noël et de fin d'année 2010 et ;

ii) l'insuffisance du temps imparti à l'étude : la durée initiale impartie à l'étude dans les termes de référence (un mois) s'est avérée insuffisante pour le consultant au regard de l'ampleur et du volume du travail à effectuer. En conséquence, il a dû dépasser le temps initialement imparti.

2.5.2. Facilités de la mission

Pour la réalisation de l'étude, le consultant a bénéficié des facilités ci-après :

- i) une bonne coopération avec CREDO, particulièrement avec la Coordonnatrice Plaidoyer de cette ONG qui lui a fourni la documentation disponible à son niveau : ce qui a facilité certaines descriptions.
- ii) une disponibilité de bon nombre de responsables administratifs des Services de l'ETFP et de l'Emploi des Jeunes, qui ont réservé un bon accueil au consultant, et lui ont donné une documentation appropriée et diverses informations utiles et pertinentes.

Ces facilités ont permis au consultant d'élaborer l'étude dans des conditions acceptables. Les résultats de l'étude sont présentés dans les lignes qui suivent.

III. RESULTATS

3.1. SITUATION DE L'ETFP AU BURKINA FASO

Après avoir défini la notion d'enseignement technique et formation professionnelle au Burkina Faso, nous dresserons une cartographie des intervenants dans ce secteur. Puis nous décrirons les structures d'accueil de cet enseignement. Enfin, nous nous intéresserons particulièrement à l'enseignement technique et professionnel.

3.1.1. Définition de l'ETFP

Selon la *Loi d'Orientation de l'Education*, adoptée le 30 juillet 2007 et promulguée par décret le 05 septembre 2007¹, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) est un sous-secteur de l'Education définie comme « toutes les voies professionnelles qui mènent à l'acquisition d'une première qualification débouchant sur un emploi (formation pré-professionnelle, professionnelle élémentaire ou professionnalisante et professionnelle post-primaire initiale) ainsi que celles qui permettent le maintien de la qualification ou son amélioration (formation professionnelle continue et perfectionnement)² ».

Cette définition prend en compte trois concepts : i) la « formation professionnelle » ; ii) la « formation technique et professionnelle » et ; iii) l'« enseignement technique et professionnelle »³. En conséquence, le périmètre d'action de l'ETFP est-il large, car il couvre plusieurs champs d'action, qui sont :

- l'enseignement secondaire technique et professionnel dispensé dans les lycées et collèges techniques et professionnels ;
- l'enseignement supérieur technique et professionnel dispensé dans les universités, les grandes écoles et les instituts supérieurs ;
- les formations aux professions dispensées dans les écoles et centres spécialisés privés et publics ;
- les formations pré-professionnelle, professionnelle élémentaire et professionnelle post primaire, de caractère non formel, dispensées dans les centres de formation professionnelle, les centres d'apprentissage publics et privés, et les structures d'éducation de base non formelle ;
- la formation continue des travailleurs en exercice en vue de leur promotion, requalification, et aussi de l'amélioration de leur productivité⁴.

Ainsi l'ETFP prend en compte toutes les voies de qualification permettant aux jeunes et adultes scolarisés, déscolarisés, non scolarisés, formés ou non, d'être compétitifs sur le marché du travail dans tous les secteurs d'activités socio-économiques du Burkina Faso.

¹ Décret n°2007-540/PRES promulguant la Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant Loi d'Orientation de l'Education.

² CF. : *Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels*, Adoptée par le Conseil des Ministres du 23 juillet 2008, p. 10.

³ CF. : *Loi d'Orientation de l'Education*, articles 2 et 27.

⁴ CF. : *Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels*, § 2.1. Définition du sous-secteur de l'ETFP.

3.1.2. Cartographie des intervenants dans le secteur de l'ETFP

Au nombre des intervenants dans le secteur de l'ETFP, il convient de mentionner : i) l'Etat et ses démembrements ; ii) le secteur privé et ; iii) les partenaires techniques et financiers.

a) L'Etat et ses démembrements

En adéquation avec la définition de l'ETFP donnée ci-dessus, le Décret N° 2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attribution des membres du Gouvernement charge différents départements ministériels de mener des activités dans le domaine de l'ETFP. Il s'agit des ministères et pour les missions de formation ci-après ;

- Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) : en matière agricole et de ressources halieutiques, notamment l'orientation, la coordination et le contrôle des activités des Ecoles et Centres de Formation Agricole, la formation professionnelle des producteurs, et la formation pratique et professionnelle des jeunes producteurs dans les centres de formation publics et privés (Article 2) ;
- Ministère de la Santé (MS) : en matière de santé, formation initiale et continue du personnel de santé (Article 3) ;
- Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat : en matière de fonction publique, formation initiale et continue des agents de la fonction publique (Article 9) ;
- Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat (MCPEA) : en matière d'artisanat, organisation, formation et encadrement des artisans en relation avec le ministère chargé de l'emploi (Article 13) ;
- Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) : en matière d'enseignement technique et de formation professionnelle, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la politique en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels, la création et la gestion des établissements techniques et professionnels publics, le suivi et le contrôle de la gestion administrative et pédagogique des structures d'enseignement publiques et privées, et la gestion du système de certification, de délivrance des diplômes et de validation des acquis professionnels - (Article 16) ;
- Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA) : en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, création et gestion des centres d'éducation de base non formelle (CEBNF) - (Article 17) ;
- Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) : en matière de jeunesse et d'emploi, notamment la formation professionnelle et l'apprentissage, la création de certificats de qualification professionnelle, et la formation et l'animation de la jeunesse en dehors du cadre scolaire (Article 21) et ;
- Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) : en matière d'action sociale et de solidarité, formation et perfectionnement des personnels de l'assistance sociale, de l'éducation préscolaire et de l'éducation spécialisée (Article 22).

Au niveau décentralisé, les collectivités décentralisées (régions et communes) mènent également des actions d'ETFP. Elles appuient, dans leurs domaines respectifs, les actions conduites par leur ministère de tutelle.

L'éparpillement de l'ETFP dans divers ministères est parfois source de tensions entre certains responsables administratifs de ces ministères. Des conflits de compétence existent entre certains départements ministériels à cause de chevauchement de certaines missions, chacun estimant avoir le leadership pour la conduite et le contrôle de certaines actions.

En conséquence, il conviendrait de mener une étude spécifique sur les causes réelles de ces tensions, et de réduire le nombre d'intervenants administratifs dans le secteur de l'ETFP en les concentrant dans un nombre restreint de ministères.

b) Le secteur privé

Le secteur privé (ONG internationales et nationales, associations, syndicats, privés laïcs, confessions religieuses, sociétés, etc.) interviennent dans le secteur de l'ETFP par diverses actions : création et gestion d'établissements de formation, organisation de stages et séminaires de formation et de perfectionnement, alphabétisation, etc.

Au nombre des ONG intervenant dans le secteur de l'ETFP, nous pouvons citer, à titre illustratif, celles qui suivent :

- le Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG) ;
- le Christian Relief and Development Organization (C.RE.DO), Organisation Chrétienne de Secours et de Développement ;
- l'Office de Développement des Eglises Evangéliques (ODE) ;
- l'Association Evangélique d'Appui au Développement (AEAD) ;
- Adventist Development and Relief Agency (ADRA) ;
- le Catholic Relief Services (CRS) et ;
- l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES) ;
- l'Œuvre Suisse d'Entraide Ouvrière (OSEO) ;
- TIN TUA ;
- la Fondation pour le Développement Communautaire (Save the Children Federation) / Burkina Faso ;
- SOS SAHEL International – Burkina Faso (SOSSI-BF) et ;
- SOS SAHEL BURKINA FASO (SOS SAHEL-BF).

Le SPONG est un cadre permanent d'information, de concertation, de plaidoyer et de promotion pour les ONG membres. Il regroupe actuellement six cent quarante deux (642) membres : ONG, associations, mouvements de jeunes, instituts, centres, cercles, fondations, etc. Tous les secteurs d'activités, dont l'ETFP, sont représentés au SPONG⁵.

Certains de ses membres se sont regroupés en réseaux. Il en est ainsi pour les réseaux ci-après :

- Education, avec le Cadre de Concertation des ONG et Associations Actives en Education de Base au Burkina Faso (CCEBF) ;
- Santé/VIH, avec le Réseau Africain Jeunesse, Santé et Développement au Burkina Faso (RAJS/BF) ;
- Pastoralisme, avec le Réseau de Communication sur le Pastoralisme (RECOPA) et ;
- Promotion de la Femme, avec le Réseau d'Appui à la Citoyenneté des Femmes Rurales d'Afrique de l'Ouest et du Tchad (RESACIFROAT).

Les ONG nationales et internationales, ainsi que les associations interviennent, dans divers domaines du secteur de l'ETFP, dont les domaines ci-après :

- Développement rural et sécurité alimentaire : élevage, agriculture, foresterie ;
- Education : petite enfance, enseignement primaire, enseignement secondaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, alphabétisation et éducation non formelle ;
- Santé – Nutrition – VIH/SIDA : lutte contre le VIH/SIDA ;
- Eau – Assainissement et cadre de vie (environnement) ;

⁵ CF. : Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales : *Annuaire du SPONG*, Edition 2010.

- Environnement ;
- Pêche ;
- Artisanat ;
- Infrastructures économiques : microfinance ;
- Renforcement des capacités et ;
- Promotion du secteur privé et compétitivité : promotion de l'emploi.

c) Les partenaires techniques et financiers

Divers partenaires techniques et financiers (PTF) mènent et/ou appuient des actions dans divers domaines de l'ETFP. Au nombre des partenaires techniques et financiers, nous pouvons citer ceux qui suivent :

- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- la Banque Mondiale (BM) ;
- la Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- la République de Chine (Taïwan) ;
- l'Agence Française de Développement (AFD) ;
- le Royaume de Danemark ;
- la Coopération Luxembourgeoise ;
- la Coopération Suisse et ;
- la Coopération Autrichienne.

En 2002, les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur de l'ETFP se sont organisés dans un cadre de concertation : le Cadre de Concertation en Enseignement et Formation Techniques Professionnels (CCEFTP) des PTFs. En juillet 2009, ils ont adopté un document qui constitue le cadre de leur concertation dans le secteur de l'ETFP.

Les grands axes de leur concertation au sein de ce Cadre sont 6 :

- les échanges sur les développements généraux dans le sous-secteur, l'état d'avancement vers l'atteinte des objectifs sectoriels du CSLP et la mise en œuvre d'une approche programme ;
- l'accompagnement du processus de formulation et la mise en œuvre de l'approche programme dans le sous-secteur ;
- les échanges sur les appuis en cours et futurs des différents PTFs, en vue d'optimiser l'harmonisation et la synergie d'actions dans les activités et d'améliorer l'efficacité de l'aide ;
- la réduction des coûts de transaction de l'aide à travers l'organisation conjointe d'activités telles que les revues, les études et /ou les formations ;
- un dialogue conjoint avec le Gouvernement du Burkina Faso et les autres acteurs (secteur privé, société civile) sur les politiques de développement, de réforme et la problématique de façon générale de l'EFTP ;
- le renforcement de la coordination des appuis des PTFs du secteur de l'EFTP d'un côté, et avec ceux des PTFs du secteur de l'éducation et du secteur privé de l'autre côté ;
- le suivi et la capitalisation des questions d'harmonisation, de synergie et d'alignement dans la mise en œuvre des appuis dans le secteur de l'EFTP et ;
- le soutien du Gouvernement du Burkina Faso dans son rôle de coordonnateur de l'aide au sous-secteur et dans ses efforts de mettre en place un budget programme pour le sous-secteur visant à atteindre les OMD relatifs à l'EFTP.

Enfin, signalons que le Cadre de concertation en enseignement et formation techniques professionnels des PTFs (CCEFTP) est animé par un Chef de file désigné d'une manière

⁶ CF. : *Termes de référence du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels*, § 2.2., juillet 2009.

consensuelle pour une période de 12 mois⁷. Ce dernier représente l'ensemble des PTFs membres du CCEFTF, et est leur porte-parole. Il est donc l'interface entre les PTFs et le Gouvernement. En outre, il est le coordonateur des activités des PTFs en appui au Gouvernement. Enfin, il entreprend toute initiative susceptible de renforcer l'harmonisation, la coordination et le partenariat entre les PTFs dans le cadre de la mise en œuvre des activités de soutien à l'EFTP et au plan d'actions de la politique nationale en matière d'EFTP.

3.1.3. Structures d'accueil de l'ETFP

Au Burkina Faso, conformément à la définition de l'ETFP donnée ci-dessus, la formation et l'enseignement techniques et professionnels sont dispensés dans divers établissements, centres et écoles qui sont :

- les établissements d'enseignement technique et professionnel publics et privés ;
- les centres de formation publics et privés, formels et non formels ;
- les centres d'éducation de base non formelle, publics et privés ;
- les écoles professionnelles des différents ministères et ;
- les structures de formation informelle (ateliers d'apprentissage, etc.).

Nous nous intéresserons tout particulièrement à l'enseignement secondaire technique et professionnel.

3.1.4. Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

a) Etablissements d'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel

Dans l'enseignement technique et professionnel, on compte plusieurs types d'établissement, aussi bien dans le public que dans le privé. Ainsi, en 2009/2010, l'Enseignement Secondaire Technique et Professionnel comptait 115 établissements (public : 12 ; privé : 103) ; 783 classes (public : 160 ; privé : 621) ; 25 804 élèves (public : 6 195 ; privé : 19 609). Le pourcentage total des filles était de 47,4 % (public : 43,8 % ; privé : 48,6 %).

Les établissements privés ont différents statuts. Ainsi, sur les 103 établissements du privé, on dénombrait, en 2009/2010 :

- 71 pour le privé laïc ;
- 12 pour le privé catholique et ;
- 08 pour le privé protestant.

Par ailleurs, certains établissements sont à cycle court, et d'autres à cycle long. Ainsi, en 2009/2010, on dénombrait :

- 17 établissements à cycle court uniquement (public : 03 ; privé : 14), avec des effectifs de 74 salles de classe, 98 professeurs, et 2 145 élèves dont 42,80 % de filles ;
- 09 établissements à cycle moyen uniquement (public : 03 ; privé : 06), avec des effectifs de 36 salles de classe, 70 professeurs, et 990 élèves dont 36,46 % de filles ;
- 18 établissements à cycle long uniquement (public : 00 ; privé : 18), avec des effectifs de 74 salles de classe, 26 professeurs, et 2482 élèves dont 63,46 % de filles ;
- 16 établissements à cycle court et moyen (public : 01 ; privé : 15), avec des effectifs de 124 salles de classe, 115 professeurs, et 3 205 élèves dont 43,84 % de filles ;
- 02 établissements à cycle court et long (public : 00 ; privé : 02), avec des effectifs de 15 salles de classe, 08 professeurs, et 396 élèves dont 48,19 % de filles ;

⁷ CF. : *Termes de référence du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels*, § 4, juillet 2009.

- 17 établissements à cycle moyen et long (public : 02 ; privé : 15), avec des effectifs de 140 salles de classe, 237 professeurs, et 5 371 élèves dont 59,26 % de filles et ;
- 24 établissements disposant de tous les cycles (public : 03 ; privé : 21), avec des effectifs de 318 salles de classe, 344 professeurs, et 10 428 élèves dont 40,24 % de filles.

Le Tableau I ci-dessous synthétise les effectifs de l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire technique et professionnel en 2009/2010 :

Tableau I : Ensemble des établissements d'enseignement technique et professionnel en 2009/2010.

Statut	Nombre d'établissements	Nombre de salles de classe	Nombre de professeurs	Nombre d'élèves	Pourcentage de filles
Public	12	160	617	6 195	43,81
Privé	91	621	281	18 812	48,43
Total	103	781	898	25 007	47,29

Ainsi, en 2009/2010, dans l'enseignement technique et professionnel, le ratio enseignant/élèves était de un (01) enseignant pour 28 élèves. En ce qui concerne le nombre des enseignants, sur 103 établissements dont 12 du public et 91 du privé, on dénombrait :

- effectif total : 898 professeurs dont 15,26 % de femmes ;
- effectif au public : 617 professeurs dont 22,20 % de femmes ;
- effectif au privé : 281 professeurs.

Ces divers effectifs reflètent la prédominance du secteur privé (privé laïc, privé catholique et privé protestant) dans l'enseignement technique et professionnel au Burkina Faso. On peut en conclure que le secteur privé investit beaucoup dans cet ordre d'enseignement.

Tous les établissements d'enseignement de l'ETFP sont tenus d'appliquer les textes en vigueur en matière d'ETFP. Les inspecteurs de l'ETFP sont chargés de l'encadrement et du suivi pédagogiques des enseignants, sans distinction particulière entre les établissements publics et ceux du privé. Ils veillent sur la qualité des enseignements dispensés. A cet effet, ils effectuent des visites d'encadrement pédagogique des enseignants dans les établissements, et organisent des stages et séminaires de perfectionnement auxquels tous les enseignants du public et du privé sont conviés.

Ainsi, l'application des lois et règlements en matière d'EFTP se fait de façon équitable dans les établissements d'EFTP. Il en est ainsi en ce qui concerne :

- le respect des instructions officielles ;
- le respect des dispositions de la Loi d'Orientation ;
- le respect de la réforme du système éducatif ;
- le respect du règlement intérieur des établissements d'enseignement et ;
- le respect du décret n° 2010-385/PRES/PM/MESSRS/MEF portant organisation des établissements d'enseignement secondaires techniques et professionnels publics.

b) Etablissements d'enseignement technique et professionnel de CREDO

En vue de se rendre compte des réalités sur le terrain, le consultant a visité trois établissements d'enseignement technique et professionnel à Léo et à Ouagadougou. Il s'est entretenu avec les directeurs de ces établissements, ainsi qu'avec le directeur du Lycée Baraka de Bobo-Dioulasso,

établissement de CREDO basé à Bobo-Dioulasso⁸. Pour ces entretiens, il s'est servi du guide d'entretien joint en annexe et destiné aux responsables des établissements de l'ETFP du public, du privé et de la société civile. Les lignes qui suivent présentent la synthèse des entretiens qu'il a eus avec les responsables des établissements de CREDO.

- Les deux établissements offrent aux jeunes une formation diplômante et/ou qualifiante : Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) dans des filières industrielles pour le Lycée Technique Privé Bérékia de Léo; et CAP, Brevet d'Enseignement Professionnel (BEP) et Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) pour le Lycée Baraka de Bobo-Dioulasso. Ces filières sont :
 - o au Lycée Bérékia : électromécanique, maçon/construction, soudure métallique, et mécanique deux roues et ;
 - o au Lycée Baraka : construction mécanique, électromécanique, maçon/construction, maintenance industrielle, structure métallique, électricité bâtiment, coiffure, et soudure.
- Les infrastructures des deux établissements sont très fonctionnelles.
- Les programmes des deux établissements sont les programmes officiels de l'Etat en matière d'enseignement technique et professionnel.
- La formation diplômante donne droit aux diplômes du CAP et BEP délivrés par le MESSRS, tandis que la formation qualifiante donne droit au CQP délivré par le MJE.
- La plupart des élèves viennent de couches défavorisées, la plupart de leurs parents étant des paysans démunis. En conséquence, bon nombre d'entre eux sont parrainés depuis l'école primaire. Ainsi, les deux établissements remplissent une des missions de CREDO qui consiste à travailler dans les communautés de base pour aider les personnes les plus démunies à recouvrer leur dignité d'homme fait à l'image de Dieu, libre et responsable.
- Ils sont recrutés par test en juillet et septembre, ou à la suite d'un parrainage obtenu de CREDO.
- En 2010/2011, les effectifs des élèves sont les suivants :
 - au Lycée Bérékia : 301 élèves dont 252 parrainés et 49 non parrainés et ;
 - au Lycée Baraka : 338 élèves dont 246 parrainés et 92 non parrainés.
- Par ailleurs, le Lycée Baraka recrute des jeunes agriculteurs ou jeunes exploitants agricoles en vue de les appuyer et/ou les accompagner dans les techniques agricoles requises en vue de renforcer leurs capacités à mieux rentabiliser leurs emplois/métiers d'agriculteurs/agricultrices.
- Les deux établissements pratiquent le système d'internat, d'externat et de demi-pension.
- En 2010/2011, les effectifs des enseignants sont les suivants :
 - au Lycée Bérékia : 19 professeurs dont une femme ;
 - au Lycée Baraka : 43 professeurs dont 04 femmes.

Ces deux établissements sont complémentaires. En effet, tous les sortants du Lycée Bérékia poursuivent leurs études au Lycée Baraka de Bobo-Dioulasso en vue de préparer le BEP (formation de deux ans). Après le BEP, certains préparent le baccalauréat à Ouagadougou.

On constate un important déséquilibre dans la représentation du genre dans le corps professoral de ces deux établissements. En effet, la plupart des professeurs sont des hommes, et peu de femmes y enseignent. Des efforts devraient être faits pour une meilleure représentation des femmes dans le corps enseignant.

Les autorités de CREDO devraient accorder une attention particulière à la revalorisation des salaires du personnel afin de les stabiliser davantage dans leurs emplois dans ces établissements. Ils pourraient par exemple entreprendre des échanges avec l'Etat en vue d'établir une

⁸ Le consultant a visité le Lycée Technique Privé Bérékia de Léo, le Lycée Technique Industriel et Commercial (LTO) de Ouagadougou et le Lycée Technique Charles Lavigerie de Ouagadougou.

Convention avec lui, qui contribuerait notamment à relever le niveau des salaires des professeurs.

En conclusion, au vu de la qualité de leurs structures d'accueil, de la discipline imposée aux élèves, de la qualité de l'enseignement dispensé, et des taux élevés de succès aux examens officiels⁹, on peut dire que ces deux établissements sont des établissements de référence en matière d'enseignement technique et professionnel au Burkina Faso.

c) Résultats aux examens officiels de l'enseignement technique et professionnel lors de la Session de 2010

Les examens officiels de l'enseignement technique et professionnel sont les BEP et CAP Commerciaux et Industriels, ainsi que les BEP et CAP Commerciaux et Industriels. L'examen des résultats à ces examens de 2005 à 2009 nous apprend que, d'une manière générale, les taux d'admission à ces examens atteignent rarement 50 % : ils oscillent entre 24,9 % et 58,9 %¹⁰.

Par ailleurs, selon l'Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS), le résultat global national de ces examens à la Session 2010 est le suivant :

- Examens Commerciaux : 3 871 admis sur 11 363 inscrits, soit 33,63 % ;
- Examens Industriels : 1 674 admis sur 3 944 inscrits, soit 42,44 % ;
- Total : 5 545 admis sur 15 307 inscrits, soit 36,22 %.

N.B. : L'annexe 4 de la présente étude présente les détails des résultats à ces divers examens.

Ces données ne discriminent pas les candidats selon qu'ils viennent du public ou du privé ou qu'ils sont des candidats libres. En conséquence, il est impossible d'indiquer le taux global de succès à ces examens des candidats des établissements privés.

D'une manière générale, l'examen des divers taux de succès à ces examens permet de dire que ces taux sont relativement faibles et insatisfaisants car ils atteignent rarement le taux de 50 %. Les taux de succès aux examens commerciaux sont plus bas que les taux de succès aux examens industriels. Le nombre des candidats aux examens commerciaux est plus élevé que celui des candidats aux examens industriels.

Des entretiens que le consultant a eus avec les responsables de l'OCECOS lui ont permis d'apprendre que de nombreux candidats aux examens commerciaux ne sont pas des élèves réguliers, mais des candidats libres : ce qui peut expliquer la faiblesse des taux de succès à ces examens. Par ailleurs, l'OCECOS a revu dernièrement le mode d'administration des épreuves : désormais, ce sont les candidats admissibles à l'écrit des spécialités qui peuvent faire le deuxième tour, qui est celui de l'admission. En outre, à l'écrit, les notes éliminatoires sont revues à la baisse. Enfin, les disciplines ont été regroupées pour le calcul de la moyenne. Il est à espérer que ces mesures permettront d'élever les niveaux des taux de succès des examens officiels de l'enseignement technique et professionnel.

En tout état de cause, en l'absence d'une étude approfondie portant sur les résultats à ces divers examens, il est donc permis de se poser diverses questions relatives à la faiblesse des taux de succès à ces examens, notamment celles-ci-après :

- est-ce dû au niveau des candidats qui serait faible ?
- est-ce dû au fait que les épreuves seraient au-dessus du niveau de l'élève moyen ?
- est-ce dû à la sévérité des correcteurs ?

⁹ A la Session 2010 des examens officiels de l'ETP, comme le démontre le Tableau joint en annexe, les résultats obtenus par les deux établissements ont été globalement satisfaisants.

¹⁰ Voir Annexe 3 de l'étude.

- est-ce dû aux conditions d'étude des élèves (conditions matérielles, effectifs pléthoriques des élèves dans les classes, insuffisance de matériels didactiques, insuffisance de laboratoires, méthodes didactiques utilisées, insuffisance d'enseignants, insuffisance de l'encadrement et du suivi pédagogique des enseignants, etc.).

Ces taux faibles s'expliquent probablement par une combinaison de divers facteurs défavorables. En l'absence d'une étude spécifique portant sur ces résultats, on ne peut pas répondre d'une manière satisfaisante aux questions posées ci-dessus.

Il conviendrait que les autorités de l'éducation commanditent une étude sur les résultats aux divers examens de l'enseignement technique et professionnel afin de dégager les causes des faibles résultats à ces examens, et remédier à ces causes pour un meilleur développement de l'enseignement technique et professionnel au Burkina Faso.

d) Contraintes et défis des établissements d'ETFP

Les enseignements de la documentation mise à la disposition du consultant, et les entretiens qu'il a eus avec les chefs d'établissement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle lui permettent de dresser les contraintes des établissements de l'ETFP au Burkina Faso dont les principaux sont : i) l'inadaptation et l'insuffisance du matériel didactique et des équipements ; ii) la faiblesse des effectifs des élèves dans bon nombre d'établissements ; iii) le déficit en personnel enseignant/formateur et ; iv) les difficultés de placement des élèves dans les lieux de stage. Ces contraintes constituent autant de défis à lever pour ces établissements.

i) Inadaptation et l'insuffisance du matériel didactique et des équipements

Le Document de la Politique Nationale de l'ETFP nous enseigne que le matériel didactique et les équipements des établissements, particulièrement ceux du public, sont inadaptés pour diverses raisons¹¹ dont les principales sont :

- les coûts élevés des équipements et des documents en EFTP : ce qui entraîne leur insuffisance ;
- la vétusté du matériel et des équipements du fait de l'incapacité, dans le public et dans le privé, de suivre l'évolution des technologies en matière de matériels didactiques et équipements pour l'EFTP ;
- la mauvaise exploitation du matériel didactique due souvent à la non maîtrise de l'exploitation de ce matériel par les enseignants ;
- l'insuffisance de la maintenance du matériel et des équipements, qui entraîne leur détérioration précoce et ;
- l'inexistence d'une structure spécialisée en production de matériel didactique pour l'ETFP, ce qui contraint à l'importation de ce matériel et augmente son coût.

Toutefois, le consultant tient à signaler que les visites de terrain lui ont permis de constater que les établissements de CREDO disposent de matériels adéquats pour les formations dispensés.

ii) Faiblesse des effectifs des élèves dans bon nombre d'établissements

Dans bon nombre d'établissements, les effectifs des élèves ne sont pas très élevés comme ceux des établissements de l'enseignement secondaire général. C'est ainsi que, en 2009/2010, les effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel étaient de 537 389 élèves ainsi répartis :

¹¹ CF. : *Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnels*, § 2.4., Adoptée par le Conseil des Ministres du 23 juillet 2008.

- Enseignement Secondaire Général : 511 585 (public : 306 009, soit 59,82 % ; privé : 205 576, soit 40,18 %) ;
- Enseignement Secondaire Technique et Professionnel : 25 804 (public : 6 195, soit 24,01 % ; privé : 19 609 soit 75,99 %).

Il ressort de ces chiffres que l'Enseignement Technique et Professionnel regroupait 4,8 % des effectifs des élèves de l'Enseignement Secondaire, et que l'Enseignement Secondaire Général regroupait 95,2 % des effectifs des élèves de ce niveau d'enseignement. Ces chiffres confirment bel et bien la faiblesse notoire des effectifs de l'Enseignement Technique et Professionnel par rapport à ceux de l'Enseignement Secondaire Général.

Toutefois, il convient de préciser que, dans certains établissements de l'enseignement technique et professionnel publics, tel le Lycée Technique Industriel et Commercial de Ouagadougou (LTO) créé en 1963, qui est le premier et le plus grand Lycée Technique du Burkina Faso, et compte actuellement 2 064 élèves, 159 professeurs, 41 personnels administratifs et 12 personnels de soutien, les capacités d'accueil deviennent de plus en plus faibles du fait des effectifs élevés des élèves. Ainsi, de 2000 à 2010, il est passé de 22 classes à 80 classes. En outre, il a dû transformer des magasins en salles de classes, et détruit des toilettes pour construire des salles de classes.

iii) Déficit en personnel enseignant/formateur

- l'instabilité du personnel enseignant aussi bien dans les établissements publics que dans les établissements privés. Dans les établissements publics, comme au Lycée Technique Industriel et Commercial de Ouagadougou (LTO), de jeunes professeurs ont tendance à aller se faire embaucher dans le secteur privé, surtout dans les mines, où ils sont mieux payés que dans l'enseignement public. Dans les établissements privés, certains enseignants, à la recherche d'un emploi plus rémunérateur et plus stable, n'hésite pas à déserter les établissements privés pour les établissements publics : comme c'est le cas par exemple pour le Lycée Technique Privé Bérékia. ;
- le personnel technique (industriels, mécaniciens et électriciens) des établissements d'enseignement technique et professionnel publics déserte aussi les établissements pour le secteur privé qui est plus rémunérateur ;
- le personnel enseignant, particulièrement dans le public, est insuffisant dans certaines filières ou spécificités de formation, notamment à cause de la rigidité du dispositif de recrutement du personnel enseignant/formateur, surtout pour les niveaux exigés de DUT, BTS, licence, maîtrise et ingénieur ;
- il est tout particulièrement insuffisant dans certaines disciplines, telles la topographie, l'économie générale, la mathématique et la physique dans certains établissements comme le LTO ;
- l'insuffisance du niveau de formation de certains enseignants dans certains établissements privés. Ainsi, par exemple au Lycée Bérékia, sur huit (08) enseignants permanents, seuls deux enseignants ont un niveau universitaire, les autres n'ayant que le BEP ou le baccalauréat ;
 - l'insuffisance de professeurs permanents, surtout dans les établissements privés : ce qui oblige les responsables de ces établissements à faire appel à un nombre important de professeurs vacataires. Il en est ainsi au Lycée Bérékia, qui compte 08 professeurs permanents et 11 professeurs vacataires.

iv) Difficultés de placement des élèves dans les lieux de stage

- certains établissements du privé éprouvent d'énormes difficultés pour placer les élèves pour les stages dans les structures professionnelles, notamment parce que l'âge de l'élève est jugé insuffisant ou parce qu'il n'existe pas de structure d'accueil appropriée dans la localité où se trouve l'établissement ;

- des structures professionnelles sont peu disposées à recevoir en stage les jeunes filles, qu'elles proviennent des établissements publics comme des établissements privés ;

- enfin, les places ne sont pas facilement disponibles pour l'accueil des élèves pour les stages parce que les responsables des structures d'accueil ne veulent pas investir pour recevoir des stagiaires.

Toutefois, signalons que les deux établissements de CREDO aident certains élèves à trouver des structures pour leurs stages pratiques, et assurent leur suivi dans leurs lieux de stage.

3.2. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'ETFP

Le 23 juillet 2008, le Gouvernement a adopté le Document de *La Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels*¹² (PN/EFTP). Après une description de cette Politique, nous procéderons à son analyse.

3.2.1. Description de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP)

La Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels vise à faire du Burkina Faso « un pays émergent possédant une expertise qualifiée, suffisante et disponible dans tous les corps de métiers et susceptible de valoriser le potentiel économique du pays »¹³. En outre, elle veut ouvrir l'emploi décent aux jeunes, faciliter leur auto-emploi, et les rendre plus compétitifs aux niveaux national, sous-régional et international.

Elle s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours du système éducatif burkinabè, qui veut notamment restructurer l'éducation en intégrant mieux les divers ordres d'enseignement, et les systèmes éducatifs formel et non formel. Ainsi, elle veut coordonner l'enseignement et la formation professionnelle formelle, non formelle et informelle et établir des interactions entre eux.

Elle intervient sur les sept (07) axes ci-après :

- i) le pilotage du système global : l'EFTP doit en effet être piloté collégalement par tous les ministères concernés sous une coordination désignée à cet effet ;
- ii) l'ingénierie de la formation : un accent particulier sera mis sur les supports didactiques (référentiels de métiers, programmes de formation, référentiels d'examen ou de certification) et sur les dispositifs de formation (formation des formateurs et des acteurs, élaboration des normes et dispositifs favorisant la formation de qualité et d'intégration aux milieux professionnels) ;
- iii) l'accroissement de l'accès à la formation : des mesures doivent être prises en vue de promouvoir la création des établissements de formation dans le public et dans le privé, renforcer les actions d'enseignement et de formation professionnels, le recrutement des formateurs, les capacités pédagogiques des formateurs, et l'appui de l'Etat aux promoteurs d'établissements de formation privés ;
- iv) l'amélioration de la qualité des formations : des mesures devront être prises en vue d'offrir des formations qui soient en adéquation avec les réalités économiques et la situation de l'emploi ;
- v) la certification des formations professionnelles : l'évaluation devra être faite prioritairement sur les compétences nécessaires pour l'exercice actuel d'un métier, et la reconnaissance des qualifications acquises doit prendre un caractère national et régional ;
- vi) l'insertion des formés : des dispositions devraient être prises en vue de faciliter et accélérer l'insertion professionnelle des formés de l'EFTP, notamment la préparation et le suivi-accompagnement, ainsi que l'efficacité par la réduction du temps d'attente pour l'insertion dans le monde du travail après la formation ;
- vii) le financement : il est prévu de renforcer les financements provenant de l'Etat et de ses démembrements, du secteur privé, des ménages, des PTF et des mécanismes d'autofinancement, et diversifier les modes de financement à travers

¹² CF. : *Décret N° 2008-584/PRES/PM/MESSRS/MEF portant adoption du document de politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels*, 19 septembre 2008.

¹³ CF. : *Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnels*, § 3.1. Vision, Adoptée par le Conseil des Ministres du 23 juillet 2008.

des fonds nationaux et d'autres modes, tels un panier commun, des approches projet et programme, des inscriptions budgétaires dans les départements ministériels, etc.

Pour la mise en œuvre de cette Politique pendant la période 2011-2015, le Gouvernement a adopté, en Conseil des Ministres du 24 septembre 2010, un *Plan d'action*. Celui-ci s'approprie les principes directeurs énoncés dans la PN/EFTP, qui prennent notamment en compte la diversité des apprenants et présentent une vision holistique de l'ETFP.

L'objectif général de ce Plan d'action est de « contribuer à faire du Burkina Faso un pays émergent à travers la construction d'une économie solidaire dans une société démocratique porteuse de créativité, d'inventivité et de dynamisme entrepreneurial »¹⁴. Son objectif spécifique est d'agencer sous huit chapeaux correspondant à un regroupement des secteurs économiques et un dernier chapeau correspondant à la coordination. Ces chapeaux sont les suivants : i) Chapeau 1 : Agriculture – Pêche – Agroalimentaire – Environnement ; ii) Chapeau 2 : Elevage ; iii) Chapeau 3 : Artisanat (d'art, utilitaire et de service) ; iv) Chapeau 4 : BTP ; v) Chapeau 5 : Culture – Tourisme – Hôtellerie – Événementiel ; vi) Chapeau 6 : Mines – Énergie ; vii) Chapeau 7 : Informatique – Télécommunication ; viii) Chapeau 8 : Commerce – Ingénierie financière (Banques, Assurances, micro-finances, etc.) ; ix) Chapeau 9 : Transport et ; x) Chapeau 10 : Gouvernance : Pilotage – Partenariats – Financement. Pour chaque chapeau, les objectifs (généraux et spécifiques) et les résultats attendus sont décrits.

Un investissement de départ en infrastructures et en équipements de l'ordre de 433 milliards de FCFA sera nécessaire pour la mise en œuvre du Plan d'action si le système est entièrement conçu en résidentiel. Mais le coût ne sera que de 181 milliards de FCFA si le système se développe en partenariat avec le monde économique, notamment en favorisant le mode de formation d'apprentissage/alternance et les formations modulaires qualifiantes. Outre cet investissement de départ, la mise en œuvre de ce Plan d'action coûtera une somme de 96 milliards de FCFA durant les cinq ans (coût des salaires, fonctionnement hors salaire, matière d'œuvre, entretien des équipements et des infrastructures, intrants pédagogiques, formation et recyclage du personnel enseignant, de direction et administratif, et encadrement et suivi, etc.).

3.2.2. Analyse de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels

L'exploitation de la documentation disponible et les entretiens que le consultant a eus avec certaines personnalités lui permettent de faire une analyse des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (Analyse FFOM) ainsi qu'il suit :

a) Forces

- L'existence du Document de cette Politique. Ce Document est un cadre de référence pour tous les acteurs dans le domaine de l'ETFP, qui devraient désormais s'y référer pour la conduite de leurs actions dans ce secteur.

- Son mode d'élaboration. Selon le Directeur Général de l'Enseignement Technique et Professionnel, cette Politique a été élaborée d'une manière consensuelle, avec la participation d'au moins une quinzaine de départements ministériels. ;

- La pertinence des ses axes stratégiques. Elle est axée sur le développement des compétences techniques et professionnelles des jeunes burkinabé en vue d'accompagner les secteurs économiques à forts potentiels d'insertion et de création d'emploi.

¹⁴ C.F. : *Plan d'action de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) – Période 2011 – 2015 : Cadre logique du Plan d'actions de l'ETFP 2010 -2015*, p. 51.

- L'appui de deux autres documents de référence. Le document du Schéma Directeur de la PN/ETP, adopté par le Conseil des ministres en sa séance du 23 septembre 2009 et le Plan d'action adopté par le Conseil des ministres en sa séance du 24 septembre 2010 soutiennent fortement cette Politique, et proposent des actions à mettre en œuvre d'une manière concrète.

- La prise en compte de divers paramètres dans le Plan d'action. L'élaboration de ce Plan a pris en compte divers paramètres importants pour un développement harmonieux du secteur, dont les secteurs économiques à forts potentiels d'insertion et de création d'emploi, les modes de formation vus sous l'angle de l'efficacité et de la pertinence (résidentiel, alternance/apprentissage, alphabétisation-professionnalisation et professionnalisation-insertion), la programmation des flux de l'EFTP à l'horizon 2020, la répartition du flux de jeunes dans l'EFTP par secteur économique, par mode de formation et par niveau d'accès et de sortie, les normes de qualité pour la mise en œuvre des formations, etc.

- Enfin, divers acteurs prennent part à la mise en œuvre et au suivi de la PN/ETFP : structures centrales et déconcentrées des ministères (environ 15 départements ministériels), organisations/groupements professionnels, société civile, et partenaires techniques et financiers.

b) Faiblesses

- La répartition inégale des établissements d'EFTP au niveau national. Ainsi, bon nombre de provinces ne disposent pas d'un établissement d'EFTP, alors que d'autres en regorgent. Selon un rapport d'enquête mené en 2005 par l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) sur les établissements et centres de formation, ces structures sont surtout concentrées dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso : ce qui ne facilite pas l'accès de ces établissements à bon nombre d'élèves.

- La disparité entre les structures publiques et les structures privées. Une importante disparité existe entre les structures publiques et les structures privées : en effet, comme spécifié ci-dessus, en 2009/2010, la DEP du MESSRS dénombrait 115 établissements d'enseignement technique et professionnel dont 12 établissements publics et 113 établissements privés, ce qui démontre que l'Etat ne construit pas beaucoup de structures d'enseignement technique et professionnel.

- La lourdeur du mode de gestion du sous secteur de l'EFTP. Le pilotage partenarial et collégial de ce sous secteur adopté par le gouvernement est relativement lourd et ne facilite pas la coordination des activités.

- L'insuffisance du financement du secteur par l'Etat. Celui-ci ne finance pas suffisamment le secteur de l'EFTP. Aussi, les moyens financiers pour la mise en œuvre de la PN/EFTP sont-ils tributaires, pour l'essentiel, des financements extérieurs. Cette situation rend aléatoire la mise en œuvre de cette Politique.

- L'insuffisance de l'appropriation de la politique nationale d'EFTP par les tous les acteurs chargés de sa mise en œuvre. Jusqu'à présent, la plupart des acteurs chargés de la mise en œuvre de cette Politique ne la connaissent pas suffisamment. Aussi ne se l'approprient-ils pas suffisamment.

- L'insuffisance des ressources humaines chargées de la mise en œuvre de la PN/ETFP. Au regard des nombreuses tâches à exécuter, le personnel s'avère insuffisant dans les directions chargées de la mise en œuvre de la Politique.

- L'insuffisance de la synergie d'action entre les ministères en charge de l'EFTP. En effet, on note que les divers ministères en charge de l'EFTP développent peu de synergie entre eux pour la mise en œuvre de leurs activités.

- L'ancrage d'une mentalité axée sur la formation diplômante au détriment de la formation qualifiante. Dans la mentalité de bon nombre de Burkinabè la formation qualifiante est dévalorisée au profit de la formation diplômante : ce qui peut constituer un handicap au succès de la PN/ETFP.

- L'état embryonnaire du sous secteur de l'ETFP. L'organisation insuffisante du sous secteur de l'ETFP fragilise la PN/ETFP.
- Le manque de leadership confirmé dans le secteur de l'ETFP. Il ne se dégage pas encore un leader dans le domaine de l'ETFP : ce qui est une menace pour un développement harmonieux du secteur.
- L'insuffisance en matière d'information et d'orientation des élèves vers l'ETFP par manque d'un mécanisme mis en place à cet effet.

c) Opportunités

- Une volonté politique affirmée. Les pouvoirs publics et les partenaires de développement affichent une volonté politique ferme de développer ce sous secteur : ce qui peut être un gage pour le succès de la PN/ETFP.
- Une forte demande de formation en ETFP de la part des élèves et des parents d'élèves. Face au chômage des diplômés, bon nombre d'élèves et de parents d'élèves se tournent de plus en plus vers l'ETFP qui est à même de procurer des emplois aux formés.
- Un secteur industriel en relative expansion. De plus en plus, on constate, dans le pays, l'ouverture d'usines spécialisées. Ces ouvertures constituent autant d'opportunités d'emplois pour les sortants de l'ETFP.
- Un besoin en main d'œuvre qualifiée dans les domaines couverts par l'ETFP. La demande de main d'œuvre qualifiée existe dans le pays. Ainsi, certaines formations en ETFP sont porteuses, mais ne sont pas suffisamment développées actuellement, telles les formations pour la cuisine, le génie civil, la mécanique auto, l'électronique, et le dessin.

d) Menaces

- L'insuffisance de la clarification des priorités du Gouvernement en matière d'ETFP. Les priorités du Gouvernement dans le domaine de l'ETFP ne sont pas encore suffisamment bien clarifiées. Cette situation est de nature à porter préjudice à un développement harmonieux de ce secteur.
- La faiblesse relative de l'économie. L'économie nationale est relativement faible. En outre, elle n'est pas suffisamment stable : ce qui explique les fermetures répétées d'usines.
- L'insuffisance de la considération accordée à l'ETFP. Si des mesures ne sont pas prises pour valoriser l'ETFP, les parents d'élèves et les élèves risquent de fuir les établissements d'ETFP pour ceux de l'enseignement général qui semblerait plus prestigieux.
- L'insuffisance de la synergie d'action entre les ministères en charge de l'ETFP. Chaque ministère est jaloux de ses prérogatives et travaille un peu en vase clos : ce qui ne facilite pas la collaboration avec les autres ministères en charge de l'ETFP.

3.3. POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EMPLOI

En vue de promouvoir l'emploi, le Gouvernement Burkinabè a adopté un document de Politique Nationale de l'Emploi et mis en place différents Fonds pour financer les initiatives de création d'emplois. En outre, il mène des actions qui visent l'amélioration de l'employabilité.

3.3.1. Document de la Politique Nationale de l'Emploi

Le Gouvernement Burkinabè a adopté, en Conseil des Ministres du 25 mars 2008, la **Politique Nationale de l'Emploi**, qui a été promulgué par décret N° 2008-271/PRES/PM/MJE du 15 mai 2008.

Par la formulation de cette Politique, le Gouvernement veut intervenir d'une manière globale et active sur tous les déterminants et facteurs qui conditionnent, directement ou indirectement, l'emploi.

L'objectif général de cette Politique est d'accroître les opportunités d'emplois décents afin de contribuer à la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso. Ses objectifs stratégiques sont de :

- créer un lien entre la politique nationale de l'emploi et les autres politiques nationales afin de mettre en évidence leur interdépendance et de montrer les contributions potentielles des politiques macroéconomiques et sectorielles à la création d'emplois et à l'amélioration de leur qualité ;
- renforcer la dynamique de la création d'emplois en utilisant des moyens d'action spécifiques qui stimulent l'emploi et en améliorant la qualité ;
- améliorer l'employabilité, c'est-à-dire d'une part améliorer l'accès à l'emploi grâce à la formation professionnelle, et d'autre part améliorer l'adéquation entre la formation professionnelle et la réalité du marché du travail et ;
- améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché du travail afin de mieux maîtriser celui-ci et lui faire jouer un rôle plus concret dans l'accès à l'emploi.

En vue de faciliter la mise en œuvre de la PNE, le Gouvernement a adopté, en mars 2008, un Plan d'Action Opérationnel (PAO) couvrant la période 2008 à 2011, et comportant une matrice qui contient cinq (05) objectifs stratégiques, avec des objectifs immédiats, des résultats opérationnels, des produits attendus et des indicateurs.

Les cinq (05) objectifs stratégiques sont les suivants :

- Objectif stratégique 1 : Renforcer le lien entre la PNE et les autres politiques nationales.
- Objectif stratégique 2 : Renforcer la création d'emploi.
- Objectif stratégique 3 : Améliorer l'employabilité.
- Objectif stratégique 4 : Améliorer l'organisation et le fonctionnement du marché de l'emploi.
- Objectif stratégique 5 : Mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution du PAO.

Les besoins de financement du PAO se chiffrent au total à de 2 017,5 millions de FCFA, soit 4 035 millions USD ainsi répartis :

- pour 2008 : 167,5 millions de FCFA, soit 335 millions USD ;
- pour 2009 : 966 millions de FCFA, soit 1 932 millions USD ;
- pour 2010 : 519 millions de FCFA, soit 519 millions USD ;
- pour 2011 : 365 millions de FCFA, soit 730 millions USD.

3.3.2. Fonds mis en place par l'Etat

Au niveau du Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE), quatre fonds ont été mis en place en vue de financer des actions du secteur de l'ETFP : i) le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ) ; ii) le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) ; iii) le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) et ; iv) le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA). Ces fonds accordent des crédits aux adultes et aux jeunes pour des actions relevant du secteur de l'ETFP.

1. Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ)

Les activités du FAIJ sont particulièrement destinées aux jeunes. En effet, il a été créé par décret N° 2007-342/PRES/PM/MFB/MJE du 25 mai 2007, en réponse à l'Appel de la Jeunesse lors du Forum des Jeunes de 2005. Son objectif général est de réduire la pauvreté, le chômage, le sous emploi des jeunes tant en milieu urbain que rural.

Il finance les jeunes après qu'ils aient été formés et qu'ils aient présenté un projet viable. Il organise des séminaires de formation à l'intention des jeunes (15 à 35 ans), et les assiste pour l'élaboration de leurs dossiers de demande de prêt. Les dossiers sont examinés selon des critères sociaux (utilité sociale) et financiers. En outre, pour l'octroi du crédit, le FAIJ ne demande pas une garantie. Il exige simplement des jeunes qu'ils aient l'aval d'un mentor et/ou parrain qui accepte de signer la Charte du mentorat.

Le montant des crédits accordés varie de 200 000 à 2 000 000 FCFA. Le taux d'intérêt varie de 2 à 4 %. La durée du crédit est de trois (03) ans, avec des différés allant de 0 à 06 mois selon le secteur d'activité.

Selon le Directeur du FAIJ, depuis 2008, ce Fonds a formé 7.745 jeunes, et financé 2.115 sur 3.569 plans d'affaires (projets) présentés par des jeunes. Actuellement le FAIJ est financé uniquement par l'Etat Burkinabè.

2. Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI)

Le Fonds d'Appui au Secteur Informel a été créé en 1998. Son objectif est d'appuyer et financer les activités du secteur informel par l'octroi de crédit à hauteur de 1.500.000 FCFA au maximum. Il veut promouvoir l'auto emploi dans le secteur informel et contribuer à la lutte contre le chômage et la pauvreté par l'octroi de prêt aux porteurs de microprojets, qu'ils soient adultes ou jeunes.

Ses principaux domaines d'activités sont : i) l'agro-pastoral ; ii) l'artisanat et ; iii) le commerce et la prestation de service.

Les taux d'intérêt appliqués par le Fonds varient de 10 % (agro-pastoral) à 13 % (commerce, prestation de service, et artisanat). Pour les personnes handicapées ce taux est fixé à 4 %.

En 2009, le FASI a financé 1330 projets, dont 569 projets de jeunes (18 à 35 ans) pour la réalisation de leurs projets pour un montant de 233 millions de FCFA. Il est financé par l'Etat Burkinabè et la République de Chine (Taïwan).

3. Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE)

Le Fonds d'Appui à la Promotion de l'Emploi (FAPE) a été créé en 1998. Son objectif est d'appuyer les jeunes sans emploi dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Il accorde des crédits dont les montants varient entre 1.500.000 et 10.000.000 FCFA. Il vise à promouvoir l'emploi et à lutter contre le chômage.

Ses principaux domaines d'activités sont : l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, la transformation de produits locaux, le commerce, les prestations de service, le transport, et les bâtiments et travaux publics.

Il ne fait pas de distinction particulière entre les bénéficiaires. Toutefois, à cause d'une Convention avec la République de Chine qui a expiré en 2007, il marque un intérêt particulier pour les projets présentés par les personnes handicapées.

En 2009, il a financé 197 projets. Financé au départ par l'Etat Burkinabè et la République de Chine (Taïwan), actuellement, il est financé uniquement par l'Etat Burkinabè.

4. Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)

Le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) a été créé N° 2003-337/PRES/PM/MTEJ/MFB du 10 juillet 2003. Il a notamment pour mission de financer des actions individuelles ou collectives de formation professionnelle à finalité d'emploi organisées à la demande d'une entreprise, d'un groupe de population ou répondant à une demande précise et identifiée du marché de travail, et de financer les stages en entreprise. Il a mis en place un fonds pour accompagner la formation professionnelle. Ainsi, il accompagne les centres de formation professionnelle.

Son public cible est constitué principalement des catégories ci-après : femmes sans emploi et sans qualification, salariés des secteurs moderne et informel, apprentis des secteurs informel et moderne (parapublic et privés), artisans et artisanes, jeunes diplômés porteurs de projets, et actifs ruraux (artisans, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs). De 2007 à 2009, il a financé 7 189 projets.

5. Mise en place de Guichets Uniques des Fonds nationaux de financement

Le MJE a déconcentré ces différents Fonds par l'ouverture de guichets uniques dans les chefs-lieux de région. Ces guichets uniques régionaux sont un espace infrastructurel qui réunit les Fonds nationaux (FASI, FAPE, FAIJ et FAFPA). Ils sont accessibles aux jeunes, qui peuvent y recevoir les informations, l'orientation, l'assistance, et le financement de leurs projets. En outre, ils assurent le suivi des projets des jeunes.

3.3.3. Actions visant l'amélioration de l'employabilité

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, à travers divers programmes et projets, mène diverses actions qui s'adressent, sans distinction, à tous les jeunes qui cherchent un emploi, et qui visent à améliorer l'employabilité. Il s'agit des programmes et projets ci-après : i) le Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Professionnelle des Jeunes Diplômés (PA/ISJD) ; ii) le Programme de formation de 50 000 jeunes aux métiers (PFM) ; iii) Programme de Formation des 25 000 jeunes à l'Entreprenariat ; iv) l'Opération Permis de Conduire (OPC) ; v) le Projet « 5 000 Ordinateurs aux jeunes » et ; vi) Programme National de Volontariat au Burkina Faso (PNVB).

1. Programme d'Appui à l'Insertion Socio-Professionnelle des Jeunes Diplômés (PA/ISJD)

Ce Programme s'adresse aux jeunes (garçons et filles) diplômés de l'enseignement supérieur en fin de cycle, titulaires de l'un des diplômes suivants : DTS, BTS, DUT, Maîtrise, DEA, DESS et Doctorat, ou tout diplôme reconnu équivalent.

Il a pour objectif général d'accroître l'employabilité des sortants de l'enseignement supérieur. Pour pouvoir bénéficier de ce Programme, les jeunes doivent s'inscrire à l'ANPE en tant que demandeur d'emploi, et constituer un dossier de demande d'emploi.

Sa durée est de cinq (5) ans. Son coût total est de 4.722. 000.000 FCA. De 2006 à 2009, il a touché au total 2 927 jeunes diplômés. La source de financement du Programme est l'Etat Burkinabè, à raison de 350.000.000 FCFA par an, et des partenaires financiers.

2. Programme de formation de 50 000 jeunes aux métiers (PFM)

Les groupes cibles de ce Programme sont : i) les jeunes (garçons et filles) en difficulté ; ii) les jeunes (garçons et filles) non scolarisés ; iii) les jeunes (garçons et filles) déscolarisés ; iv) les jeunes (garçons et filles) scolarisé ; v) les jeunes (garçons et filles) diplômés des universités, des écoles, lycées et collèges ; vi) les jeunes entrepreneurs et ; vii) les membres des associations de jeunes, de chômeurs, et de femmes.

Son objectif général est de mettre à la disposition des régions une main d'œuvre jeune et qualifiée grâce à des actions de formation souples et adaptées.

Sa durée est de cinq (5) ans. Son coût total est de 4.722.000.000 FCA. En 2008 et 2009, le Programme a formé 19 838 jeunes. Sa source de financement est l'Etat Burkinabè et des partenaires financiers.

3. Programme de Formation des 25 000 jeunes à l'Entrepreneuriat

L'objectif général de ce Programme est de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes en s'appuyant sur leurs initiatives créatrices et sur leurs motivations à créer des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME).

Il offre aux jeunes des formations en entrepreneuriat, et les accompagne dans le démarrage, la gestion et le développement des nouvelles entreprises qu'ils ont créées.

Les bénéficiaires de ce Programme sont : i) les jeunes diplômés ; ii) les jeunes déscolarisés et ; iii) les jeunes chômeurs, urbains et ruraux. En 2008 et 2009, il a formé 7 978 jeunes.

Il a une durée de cinq (5) ans, et est financé par le Budget de l'Etat, à raison de 600. 000. 000 FCFA par an.

4. Opération Permis de Conduire (OPC)

Cette Opération assure la formation des jeunes à l'obtention du Permis de conduire. Ses objectifs généraux sont de promouvoir l'emploi des jeunes dans le secteur des transports, et d'améliorer la sécurité routière.

Ses bénéficiaires sont : i) les jeunes des communes urbaines et des arrondissements ; ii) les jeunes ruraux ; iii) les jeunes des mouvements et associations de jeunesse et ; iv) les jeunes des programmes d'insertion des jeunes du MJE.

En 2008 et 2009, l'OPC a touché 2 811 jeunes. Elle doit durer de 2008 à 2011, pour un coût total annuel de 147.840.000 FCFA.

5. Projet « 5 000 Ordinateurs aux jeunes »

Ce Projet veut notamment vulgariser l'outil informatique en faveur des jeunes, et assurer la formation des jeunes en informatique. Ses objectifs généraux sont de : i) promouvoir le TIC au Burkina Faso ; ii) contribuer au renforcement des capacités des jeunes et des associations de jeunesse et ; iii) assurer l'accès des jeunes au TIC. Ses objectifs spécifiques sont de :

Les bénéficiaires de ce Projet sont : i) les jeunes sans distinction de sexe ; ii) les associations de jeunesse ; iii) les universités privées et publiques ; iv) les communes urbaines, chefs-lieux de région et ; v) les maisons des jeunes. En 2009, il a équipé 89 jeunes en ordinateurs.

Le Projet doit durer de 2010 à 2015. Son coût total annuel est de 2.091.000.000 FCFA.

6. Programme National de Volontariat au Burkina Faso (PNVB)

L'objectif général de ce Programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la bonne gouvernance au Burkina Faso, en maximisant l'engagement volontaire et la participation active de la société civile, notamment des jeunes femmes et hommes, au développement du pays.

Son public cible est constitué des jeunes, des personnes expérimentées, y compris des retraités qui veulent partager leur savoir faire, et des structures d'accueil qui ont défini une mission à confier à un volontaire national (service public, collectivités territoriales ou organisation de la société civile).

De 2008 à 2010, il a touché 950 Volontaires Nationaux (VN) de profils divers : soudeurs, informaticiens, couturières, gestionnaires/comptables, agents de développement local, enseignants, électriciens, mécaniciens, agents de santé et secrétaires.

3.3.4. Analyse de la Politique Nationale de l'Emploi

L'exploitation de la documentation disponible et les entretiens que le consultant a eus avec certaines personnalités lui permettent de faire une analyse des principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la Politique Nationale de l'Emploi (Analyse FFOM) ainsi qu'il suit :

a) Forces

- L'existence même de la PNE. Selon le Directeur Général des Stratégies d'Emploi des Jeunes, le processus d'élaboration de cette Politique Nationale de l'Emploi (PNE) a été participatif, et fondé sur le dialogue social, pour avoir réuni différents ministères, la société civile, les syndicats et les partenaires techniques et financiers, dont le Bureau International du Travail (BIT) qui a financé le processus, et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui soutient la PNE.

- L'existence du Plan d'Action Opérationnel (PAO). Ce Plan, qui couvre la période 2008 à 2011, vient en appui à la PNE. Il sert de document de référence pour tous les acteurs impliqués dans la promotion de la jeunesse et de l'emploi.

- Les divers Fonds. Ils favorisent l'auto emploi des jeunes.

b) Faiblesses

- La faiblesse de la coordination des activités des acteurs. La PNE mobilise de nombreux acteurs : ce qui ne facilite pas la coordination de leurs activités.
- L'insuffisance du financement de la PNE. Le financement de la PNE n'est pas encore pris en compte dans le budget de l'Etat : c'est surtout le PNUD qui la finance.
- Enfin, les structures recommandées pour la mise en œuvre de la PNE, notamment le Secrétariat Exécutif, ne sont pas encore mises en place ou ne sont pas encore opérationnelles, tel le Conseil National de l'Emploi et de la Formation Professionnel.

c) Opportunités

- La création de divers Fonds administrés par le MJE. Les jeunes peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de crédits pour leur auto emploi auprès de ces Fonds.
- Les formations dispensées aux jeunes. Les divers Fonds dispensent des formations aux jeunes en quête d'emploi. Suite à ces formations, les jeunes peuvent présenter des plans/projets d'emploi.
- Le financement effectif des plans/projets des jeunes. Des jeunes peuvent s'inspirer des plans/projets déjà financés pour élaborer leurs propres plans/projets en vue de leur financement par les Fonds.
- L'encadrement assuré aux jeunes. Les Fonds encadrent les jeunes pour l'élaboration de leurs plans/projets, et pour la mise en œuvre de ces plans/projets financés.

d) Menaces

- L'insuffisance du financement. Le budget de l'Etat n'a pas alloué de fonds pour la mise en œuvre de la PNE. Actuellement, c'est surtout le PNUD qui finance le PAO.
- L'insuffisance du suivi de la PNE. Actuellement, la mise en place de la PNE ne fait pas l'objet d'un suivi régulier : ce qui compromet la réalisation harmonieuse de ses actions.

3.3.5. Principaux facteurs favorables et défavorables à l'efficacité et l'applicabilité des Politiques et des interventions dans le secteur de l'ETFP

De l'examen des analyses que nous avons faites ci-dessus sur les principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels, et de la Politique Nationale de l'Emploi, nous pouvons dégager, ainsi qu'il suit, les principaux facteurs qui influencent favorablement et défavorablement l'efficacité et l'applicabilité de ces Politiques, ainsi que les interventions dans le secteur de l'ETFP :

1. Principaux facteurs favorables

- La volonté politique affirmée du Gouvernement de mettre en œuvre ces deux Politiques : c'est ainsi qu'il a adopté des documents de soutien à ces Politiques, à savoir le Plan d'action de la PN/EFTP pour la période allant de 2011 à 2015, et le Plan d'Action Opérationnel pour la mise en œuvre de la PNE pour la période allant de 2008 à 2011. Ces documents doivent servir de référence pour les divers acteurs de l'ETFP.
- Le nombre important d'acteurs qui interviennent dans le secteur de l'ETFP, notamment ceux de la société civile : ce qui démontre le grand intérêt qu'ils accordent à ce secteur.
- Le fort soutien de la Coopération internationale : les Coopérations bilatérale et multilatérale appuient fortement l'Etat dans la mise en œuvre de ces Politiques.

2. Principaux facteurs défavorables

- L'insuffisance des moyens financiers pour construire les établissements de l'enseignement technique et professionnel en nombre suffisant, les doter d'équipements appropriés et suffisants, et recruter davantage d'élèves pour satisfaire la forte demande de formation dans cet ordre d'enseignement.
- L'insuffisance du financement de ces deux Politiques par le budget de l'Etat : ce qui rend leur mise en œuvre aléatoire car dépendant, pour l'essentiel, des financements des acteurs non étatiques.
- La pauvreté relative du pays, qui se traduit notamment par une relative faiblesse de l'économie nationale, et qui ne permet pas un financement adéquat de ces deux Politiques par le budget de l'Etat eu égard aux besoins importants du secteur de l'ETFP.

Pour le succès de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels, et de la Politique Nationale de l'Emploi, il importe que les divers acteurs qui interviennent dans le secteur de l'ETFP conjuguent leurs efforts pour réduire, autant que faire ce peut, les effets des facteurs défavorables à la mise en œuvre harmonieuse de ces Politiques. Examinons à présent le plaidoyer/lobbying que l'on pourrait développer en faveur de l'ETFP.

3.4. PLAIDOYER/LOBBYING EN FAVEUR DE L'ETFP

Au regard de l'analyse des faiblesses et menaces de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels, il convient de développer un plaidoyer/lobbying fort en faveur de l'ETFP. Après avoir défini les concepts de plaidoyer et de lobbying, ainsi que le rapport qui existe entre eux, nous définirons les artisans, les cibles du plaidoyer, les phases du lobbying, ainsi que les niveaux d'intervention du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP. Ensuite, nous proposerons des thèmes et des stratégies de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

3.4.1. Concept de plaidoyer

Le plaidoyer est un processus dynamique et relationnel qui permet d'introduire un ou des changements significatifs, de résoudre un problème important qui concerne un groupe ou une communauté, par une décision concertée sur la demande et la participation des intéressés, avec l'assistance de partenaires convaincus.

Il exige que l'on argumente pour défendre ou recommander son idée devant d'autres personnes. En tout état de cause, un bon plaidoyer nécessite que l'on travaille avec d'autres personnes et organisations pour obtenir le changement souhaité.

3.4.2. Concept de lobbying

Le lobbying est une action qui consiste à procéder à des interventions destinées à influencer directement ou indirectement les processus d'élaboration, d'application, d'interprétation ou de révision de mesures législatives, normes, et règlements, etc.

Généralement, il vise à influencer toute intervention ou décision des pouvoirs publics, des autorités coutumières ou religieuses. Cette influence porte sur la prise de décision en faveur d'un changement significatif.

3.4.3. Rapport entre plaidoyer et lobbying

Le plaidoyer vise à changer les politiques, positions ou programmes d'une institution quelle qu'elle soit. Il a un rôle à jouer partout où un changement doit se faire. Le lobbying peut être l'un des canaux à travers lequel est fait le plaidoyer.

En effet, le lobbying est une stratégie qui vise le changement d'attitudes (perception, opinion) et de comportements, et qui permet : i) d'apporter un soutien à une action ; ii) de faire pression sur les décideurs ; iii) d'influencer la prise de décision en utilisant un réseau d'alliances et ; iv) de mieux défendre le plaidoyer. En somme, on peut dire que le lobbying est un outil que l'on peut utiliser dans le plaidoyer.

3.4.4. Artisans/Acteurs du plaidoyer

Les artisans/acteurs du plaidoyer sont tous ceux qui ont : i) une cause à défendre ; ii) des mesures à faire prendre ; iii) des mesures à appliquer et ; iv) une décision d'intérêt public à influencer.

Ainsi, au nombre de ces artisans/acteurs du plaidoyer, nous pouvons citer ceux qui suivent : i) les institutions ou réseaux professionnels ; ii) les responsables d'ONG et d'associations ; iii) les organisations communautaires ; iv) les responsables de programmes ; v) les groupes d'intérêt

ponctuel ; vi) les personnes directement concernées par un problème précis ; vii) les chercheurs et ; viii) les syndicats.

En tout état de cause, les artisans/acteurs du plaidoyer doivent entreprendre le plaidoyer avec un engagement déterminé, persévérance et esprit d'équipe.

Force est de reconnaître que, jusque là, au Burkina Faso, des interventions en matière de plaidoyer en faveur de l'ETFP sont relativement timides. L'Etat ne mène pas d'activités visibles et fortes de plaidoyer en faveur de l'ETFP. La société civile et le secteur privé se sont impliqués faiblement dans ce domaine.

Le SPONG, qui sert d'interface entre l'Etat et les ONG et Associations qui lui sont affiliées, ne mène pas directement d'activité en faveur de l'ETFP.

Il convient de saluer l'heureuse initiative de CREDO de mettre en place un projet pour le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP, qui associerait divers acteurs qui interviennent dans le secteur de l'ETFP.

En outre, on doit signaler les efforts louables déployés par les partenaires techniques et financiers pour la promotion de l'ETFP, notamment par une contribution appréciable à ce secteur à travers le financement de l'ETFP, et une contribution à l'élaboration et à l'adoption des textes relatifs à ce secteur.

3.4.5. Cibles du plaidoyer

Les cibles du plaidoyer sont généralement : i) les décideurs (les personnes qui prennent les décisions) ; ii) les personnes susceptibles d'influencer de manière décisive la prise d'une décision et ; iii) les personnes qui peuvent assurer une médiation efficace pour faire aboutir le plaidoyer.

Elles peuvent être : i) des personnes physiques : individus, groupes d'individus, tels les leaders politiques, religieux, et communautaires, etc. et ; ii) des personnes morales : institutions, organisations, tels les institutions administratives, gouvernementales, entreprises, syndicats, société civile, groupements professionnels, associations de jeunes, associations de femmes, etc.

Le pouvoir de ces cibles réside dans le fait qu'elles peuvent prendre une décision sur une question importante ou d'ordre public.

3.4.6. Phases du lobbying

Un lobbying efficace doit comporter les phases ci-après :

- Une définition claire et précise de l'objet du lobbying : il s'agit de définir clairement l'objectif du lobbying à partir d'une analyse de situation.
- Une identification des acteurs du lobbying : il s'agit de bien identifier les membres du groupe de pression.
- Une détermination des publics cibles : il s'agit de bien identifier les décideurs à influencer.
- Une définition claire de la stratégie et des techniques du lobbying à adopter : cette stratégie doit tenir compte du contexte social et politique qui entoure la défense des intérêts de l'organisation.
- Un choix judicieux de la méthode de communication : il s'agit de bien élaborer le contenu et la forme du message du lobbying.

- Une étude et une mobilisation des moyens pour mener à bien le lobbying : les moyens de mobilisation des acteurs et partenaires du lobbying doivent être bien étudiés, et des actions doivent être entreprises en vue de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre du lobbying.

3.4.7. Niveaux d'intervention du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP

Le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP, peut être développé à divers niveaux :

- au niveau national ou central : en vue de changer les lois, décrets, politiques sectorielles, programmes, arrêtés, documents d'orientation, et circulaires relatifs à l'ETFP ;
- au niveau régional ou intermédiaire : en vue de changer ou faire évoluer les arrêtés, règlements, directrices, et instructions relatives à l'ETFP ;
- au niveau local ou communautaire : en vue de faire évoluer les perceptions de la communauté à la base vis-à-vis de l'ETFP, et ;
- au niveau familial : en vue de changer les comportements et attitudes des individus vis-à-vis de l'ETFP.

Selon l'objet et l'importance du changement recherché, le plaidoyer/lobbying peut être mené à la fois à ces divers niveaux.

3.4.8. Thèmes de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP

En vue du renforcement du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP, le consultant propose de développer les thèmes ci-après :

- la rénovation de l'apprentissage traditionnel et son introduction dans le système scolaire en vue d'enrichir les méthodes et techniques d'apprentissage en vigueur dans les établissements d'ETFP ;
 - les stratégies de financement de l'ETFP afin de permettre aux différents acteurs de l'ETFP de mettre en œuvre différentes stratégies pour mobiliser des fonds pour leurs activités ;
 - la révision du système actuel de correction des examens de l'ETFP, qui consiste à donner une note globale aux réponses des élèves aux différentes épreuves, afin d'améliorer la notation des élèves par une répartition des points affectés aux réponses des élèves selon l'importance des réponses attendues ;
 - la charte des compétences afin de doter chaque emploi d'une charte connue de tous, et qui porte notamment sur l'éthique de l'emploi concerné, et la conscience professionnelle exigée pour cet emploi ;
 - la création de réseaux dans les établissements de l'ETFP, tels les réseaux d'établissement de l'ETFP dans les régions en vue d'un partage d'expériences et d'équipements, et les associations des anciens élèves d'un établissement d'ETFP qui peuvent aider les élèves à s'intégrer dans le milieu professionnel ;
 - la création d'associations de professionnels avec les établissements d'ETFP, tels les professionnels de l'électricité, en vue d'inciter des associations à intervenir dans les établissements pour dispenser des cours et appuyer les enseignants dans leurs tâches de formation des élèves et ;
 - les stratégies d'harmonisation des actions des ministères en charge de l'ETFP afin de permettre à ces ministères de créer des synergies entre eux, d'éviter les concurrences inutiles, et d'optimiser les rendements de leurs actions et ;
 - la mise en place, par le CREDO, d'un dispositif d'intervention pour la période allant de 2011 à 2015, qui regrouperait les ONG et Associations intéressées par la mise en œuvre d'actions de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

3.4.9. Stratégies de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP

Il est heureux de constater que, au Burkina Faso, les initiateurs du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP sont les suivants : i) les responsables des structures centrales des ministères en charge de l'ETFP ; ii) le Conseil Economique et Social constitué en majorité de représentants de la société civile ; iii) les responsables des établissements d'enseignement technique et professionnel ; iv) les acteurs de l'ETFP et ; v) la société civile.

Les résultats obtenus par ces initiateurs sont notamment : i) une meilleure connaissance du contenu de la PN/EFTP ; ii) un engouement pour l'élaboration du Plan d'Action (environ une quinzaine de ministères ont pris part aux travaux) ; iii) un accompagnement financier de certains partenaires et ; iv) la prise en compte de l'EFTP dans le financement du Fast Track Initiative (FTI). Toutefois, il faut reconnaître que ces résultats sont insuffisants. C'est pourquoi les acteurs de l'ETFP devraient développer de véritables stratégies de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

1. Lobbying en faveur de l'ETFP

Les stratégies de lobbying en faveur de l'ETFP que les acteurs de l'ETFP pourraient mettre en œuvre pourraient être les suivantes selon les priorités ci-après : i) le lobbying au niveau de l'Assemblée Nationale ; ii) le lobbying en direction des leaders communautaires ; iii) le lobbying qui en appelle à l'opinion publique et ; iv) le lobbying direct.

a) Lobbying au niveau de l'Assemblée Nationale

Des groupes de pression peuvent être constitués et s'adresser à l'Assemblée Nationale, qui est une instance de décision, en faisant appel à certaines de ses fonctions :

- la relance des administrations : les parlementaires peuvent intervenir auprès des autorités administratives pour faire avancer un dossier relatif à l'ETFP ;
- l'aide à l'exécutif : les parlementaires peuvent aider le gouvernement par leurs réflexions sur l'ETFP, ainsi que des rapports portant sur l'ETFP et des propositions relatives à la mise en œuvre de l'ETFP ;
- l'émission de suggestions : ils peuvent suggérer au gouvernement des décisions par le canal de résolutions prises sur l'ETFP ;
- l'interpellation des décideurs : ils peuvent interpeler le gouvernement par des questions orales et écrites sur des sujets relatifs à l'ETFP, et dans leurs débats, souligner les limites et insuffisances des réglementations relatives à l'ETFP et ;
- la contribution à l'amélioration des projets de loi en commission : il s'agit de fournir aux parlementaires les arguments techniques favorables à la mise en œuvre de la PN/EFTP que défend le groupe de pression, ainsi que les propositions d'amendements à introduire dans une loi proposée par le gouvernement et qui concerne l'ETFP.

b) Lobbying en direction des leaders communautaires

Des groupes de pression peuvent mener des actions en direction des leaders communautaires (responsables de la tradition, de la religion, et du système socioculturel d'organisation), et utiliser plusieurs méthodes dont :

- l'utilisation d'un argumentaire fondé sur des préoccupations endogènes : il s'agit de les influencer en construisant un argumentaire sur l'ETFP qui puise ses racines dans leurs propres référents, et qui ne met pas en cause leur statut ;
- le gain d'un leader modèle dans chaque bastion de résistance : il s'agit d'identifier un leader qui pourrait opposer une résistance à la thèse défendue par le groupe de pression à

propos de l'ETFP, et de l'amener à appuyer et soutenir cette thèse par un travail de lobbying qu'on lui demande de faire et ;

- la création d'un effet-tâche d'huile en restant invisible : il s'agit de susciter la création de groupes, d'associations, de réseaux de leaders communautaires de soutien à la thèse défendue par le groupe à propos de l'ETFP, tout en restant le plus discret possible afin de ne pas donner l'impression d'une manipulation.

c) Lobbying qui en appelle à l'opinion publique

Des groupes de pression peuvent faire appel à l'opinion publique en faveur de l'ETFP, en utilisant notamment les techniques ci-après :

- le communiqué de presse : il s'agit d'énoncer publiquement, par voie de presse, la position du groupe de pression sur l'ETFP, qui doit faire ressortir l'intérêt commun défendu ;
- le livre blanc : il s'agit de collecter des faits avérés et vérifiables qui montrent les conséquences néfastes d'une décision prise qui est défavorable à l'ETFP ;
- la pétition : il s'agit de recueillir un nombre important de signatures pour démontrer le poids de la thèse défendue par le groupe de pression dans l'opinion publique, et qui se rapporte à l'ETFP et ;
- la campagne postale ou électronique : elle consiste à faire envoyer à une autorité une lettre pré imprimée de soutien à la thèse défendue par le groupe de pression à propos de l'ETFP. Cette lettre doit être signée par un nombre important de pétitionnaires, qui doivent indiquer leur adresse, et l'envoyer à l'autorité concernée par voie postale, par fax ou par courrier électronique.

d) Lobbying direct

Des groupes de pression peuvent employer le lobbying direct, qui consiste en toute démarche qui repose sur la communication personnelle : présentation, contacts, réunions, lettres, conversations informelles, téléphoniques, etc. Ce lobbying utilise généralement les techniques suivantes :

- l'exposé verbal : il s'agit de s'adresser directement à la personne qui gère le dossier concerné, c'est-à-dire au technicien du dossier de l'ETFP ;
- la lettre à une autorité : il s'agit d'écrire à une autorité à propos d'un sujet relatif à l'ETFP. On recourt à cette formule lorsque tous les recours auprès des techniciens sont épuisés ;
- le voyage d'étude : il permet de rencontrer, sur le terrain, ceux qui sont touchés par les décisions que l'on prépare, et qui concerne l'ETFP. On s'entretient alors avec les destinataires de ces décisions afin de mesurer les conséquences de ces décisions ;
- la réunion d'information : il s'agit d'inviter les décideurs publics à une réunion de réflexion collective organisée par un groupe de pression afin de leur donner l'occasion d'écouter les arguments avancés par ce groupe et qui concerne l'ETFP ;
- le comité de soutien : il s'agit de regrouper des personnalités qui s'engagent spontanément et publiquement à défendre l'ETFP en vue de renforcer sa crédibilité et ;
- le club, l'association ou la fondation : il s'agit de créer une structure originale ou appropriée qui soutient l'ETFP.

Il convient de préciser que, selon les résultats recherchés, le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP peut combiner les divers modes de lobbying décrits ci-dessus.

2. Stratégie pour le démarrage du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP

Pour le démarrage d'un véritable plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP, le consultant propose aux acteurs de l'ETFP la mise en œuvre de la stratégie ci-après :

- 1) la constitution d'un groupe de pression pour le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP qui comprendrait en son sein le maximum d'ONG et d'Associations impliquées dans l'ETFP ;
- 2) l'élaboration de documents de plaidoyer/lobbying communs à tous les acteurs, qui leur permettraient de développer les mêmes argumentaires ;
- 3) la formation des membres des ONG et Associations en matière de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP sur l'utilisation des documents produits ;
- 4) l'organisation, à l'aide des documents produits, de campagnes d'information/sensibilisation sur l'ETFP destinées à un large public ;
- 5) l'organisation d'un séminaire portant sur le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP, qui regrouperait les acteurs étatiques, de la société civile, et le secteur privé, qui permettrait de dégager un consensus sur les contenus et les méthodes et techniques à utiliser pour ce plaidoyer/lobbying ;
- 6) la diffusion, à une large échelle, des résultats de ce séminaire afin de contribuer à la valorisation de l'ETFP et ;
- 7) le suivi des décisions du séminaire par l'organisation d'activités relatives au plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

3.5. PROPOSITIONS DE DISPOSITIFS

En vue du renforcement de la mise en œuvre des activités du secteur de l'ETFP, nous faisons les propositions de dispositifs ci-après : i) un dispositif pour la dynamisation du secteur de l'ETFP et l'amélioration de l'impact des interventions ; ii) des stratégies de mise en œuvre du dispositif de dynamisation du secteur de l'ETFP et ; iii) un dispositif pour le suivi efficace des politiques de l'ETFP.

3.5.1. Dispositif pour la dynamisation du secteur de l'ETFP et l'amélioration de l'impact des interventions

En vue de dynamiser le secteur de l'ETFP et améliorer l'impact de ses interventions, le consultant propose de mettre en place un dispositif qui comporte les éléments ci-après :

- la sensibilisation de la société civile sur le rôle de l'EFTP dans le décollage économique du pays. La société civile ainsi sensibilisée s'impliquerait davantage dans le plaidoyer en faveur de l'ETFP ;
- l'accroissement du budget de l'Etat alloué à l'EFTP. Ce budget, qui est actuellement très insuffisant, ne permet pas de mettre en œuvre, d'une manière conséquente, les activités de l'ETFP. Son accroissement serait la preuve que l'Etat fait effectivement de l'ETFP une de ses priorités, et inciterait les PTF à renforcer leurs appuis financiers à ce secteur ;
- l'harmonisation des actions des ministères en charge de l'EFTP. Actuellement, ces ministères mènent isolément leurs actions d'EFTP : il conviendrait qu'ils harmonisent leurs actions par le renforcement de la concertation ;
- le financement de l'EFTP avec des procédures allégées. Au niveau de l'Etat, les procédures de décaissement des fonds pour financer les activités de l'EFTP sont lourdes : un allègement de ces procédures permettrait une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de ces activités.
- le renforcement du pilotage, des diverses formes de partenariat et de concertation : ainsi, les divers partenaires de l'ETFP se sentiraient davantage plus responsabilisés dans la mise en œuvre des activités de l'ETFP, et l'on éviterait les doublons, les concurrences inutiles, et les échanges d'expériences seront profitables à tous les intervenants dans le secteur de l'ETFP.

3.5.2. Stratégies de mise en œuvre du dispositif de dynamisation du secteur de l'ETFP

En vue de mettre en œuvre le dispositif de dynamisation du secteur de l'ETFP, le consultant propose d'adopter les stratégies ci-après :

- le renforcement de la sensibilisation de la société civile et des acteurs de l'EFTP sur les activités de l'ETFP ;
- l'implication des acteurs du milieu professionnel dans la mise en œuvre des activités de l'ETFP ;
- l'implication des pouvoirs locaux dans la mise en œuvre de ces activités ;
- l'information/sensibilisation, par une large diffusion, sur la Politique Nationale de l'ETFP, son Schéma Directeur, et son Plan d'Action et ;
- la mise en œuvre d'actions qui puissent rendre visibles les actions de l'ETFP auprès de tous les acteurs et ;
- l'organisation effective d'une Table Ronde avec les principaux bailleurs en vue de la mobilisation des fonds pour la mise en œuvre des activités de l'ETFP.

3.5 3. Dispositif pour le suivi efficace des politiques de l'ETFP

Actuellement, le suivi de la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'EFTP est assuré par : i) la Commission Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels ; ii) les programmes d'activités et rapports d'activités des départements ministériels en charge de l'EFTP et ; iii) les programmes d'activités et rapports d'activités des projets/programmes de l'EFTP.

Force est de reconnaître que le suivi de la mise en œuvre des politiques de l'ETFP est insuffisant et n'est pas suffisamment coordonné. En conséquence, pour un suivi efficace de ces politiques, le consultant propose la création d'une structure unique de gestion de l'EFTP, qui assurerait le leadership dans le secteur de l'ETFP.

Cette structure, qui devrait être basée à la Direction Générale de l'Enseignement Technique et Professionnel du Ministère des Enseignement Secondaire et Supérieur (MESS), serait chargée de la gestion de l'ETFP, en particulier de son orientation, sa coordination, et son suivi.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. Conclusions

Cette étude a permis de faire l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso. Il est incontestable que ce secteur participe au développement du pays. Il forme les ressources humaines en vue de dynamiser le développement du pays. Il dispose d'une Politique Nationale qui doit servir de cadre pour les interventions des divers acteurs de ce secteur. Tous les acteurs de l'ETFP ont un rôle important et irremplaçable à jouer dans sa dynamisation. Dans cet ordre d'idées, en plus des propositions déjà faites, le consultant voudrait formuler des recommandations générales adressées au Gouvernement et des recommandations spécifiques adressées à l'ONG CREDO, aux établissements d'ETFP, à la société civile, et aux partenaires techniques et financiers.

4.2. Recommandations

4.2.1. Recommandations générales au Gouvernement

a) Recommandations à court terme

- Renforcer la sensibilisation des acteurs de l'ETFP afin de les amener à constituer des groupes de pression dans le domaine du plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.
- Renforcer les capacités des acteurs de l'ETFP en matière de plaidoyer/lobbying, par l'organisation d'activités de formation, afin de leur permettre de mener des activités efficaces de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.
- Mener des activités d'information/sensibilisation des différents départements ministériels et des parlementaires sur l'importance de l'ETFP et la nécessité d'en faire réellement une priorité du développement national.
- Mener des activités d'information/sensibilisation dans les établissements d'enseignement secondaire afin de permettre aux élèves de ces établissements d'avoir des informations crédibles et fiables sur l'ETFP.
- Organiser un Forum sur l'ETFP réunissant les entreprises/ateliers, les professionnels et les professeurs, qui porterait notamment sur : i) les outils de gestion des sortants de l'ETFP ; ii) l'octroi de bourses d'étude pour la formation en ETFP et ; iii) l'étude des technologies nouvelles, telles l'automatisme, l'énergie solaire, etc.
- Décentraliser davantage les centres d'examen de l'ETFP afin d'éviter la concentration de certains examens à Ouagadougou, et de permettre à certains élèves démunis de participer à ces examens dans de meilleures conditions car ils éprouvent des difficultés pour se loger et se nourrir correctement dans la Capitale.
- Réaliser une étude sur les résultats aux examens officiels de l'ETFP, qui permettrait de cerner les causes des faiblesses des taux de succès à ces examens, et de prendre les mesures appropriées pour améliorer ces taux.
- Réaliser une étude en vue de déterminer les besoins à court, moyen et long termes du marché afin d'éviter de mettre l'accent sur les filières à moindre coût.
- Mettre l'accent sur la formation technique pratique et non sur la formation théorique.
- Renforcer les allocations budgétaires en faveur de l'ETFP en vue d'une mise en œuvre efficace des actions du secteur de l'ETFP.
- Renforcer les actions de mobilisation des fonds pour la mise en œuvre effective de la PN/ETFP et de la PNE.
- Assurer le suivi régulier des activités de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

b) Recommandations à moyen terme

- Renforcer le plaidoyer/lobbying auprès du secteur privé afin de l'amener à créer des structures de formation dans certains secteurs déficitaires en techniciens nationaux, tels les mines, le tourisme, les télécommunications, etc.
- Prendre des mesures en vue de faciliter la gestion des établissements d'ETFP en leur accordant une autonomie de gestion qui aurait l'avantage d'augmenter leur productivité, et de renforcer leur esprit de créativité ;
- Mettre en place un fonds pour appuyer les formations en ETFP.

4.2.2. Recommandations spécifiques

a) Recommandations à l'ONG CREDO

- Associer le maximum d'ONG et d'associations impliquées dans la mise en œuvre des activités de l'ETFP à participer à la création d'une structure de la société civile spécialisée dans le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.
- Organiser un séminaire sur le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP afin de permettre aux acteurs étatiques, du secteur privé et de la société civile de proposer et planifier des actions de plaidoyer/lobbying pour la période allant de 2011 à 2015.
- Prendre les mesures appropriées, notamment d'ordre salarial, en vue de favoriser la stabilité du personnel de ses établissements d'ETFP.
- Elaborer un document sur le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP afin de permettre au personnel de ses établissements d'ETFP de mieux sensibiliser les élèves et leurs parents l'importance du secteur de l'ETFP.
- Former le personnel de ses établissements d'ETFP aux techniques de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP afin de leur permettre de sensibiliser plus aisément les élèves et leurs parents sur l'importance du secteur de l'ETFP.
- Prendre des mesures en vue d'améliorer la représentation du genre dans le personnel enseignant de ses établissements d'ETFP par le recrutement d'un nombre plus important de femmes dans ce personnel.

b) Recommandations aux établissements d'ETFP

- Organiser des journées portes ouvertes pour les établissements d'ETFP afin de permettre au public d'avoir une meilleure connaissance de ces établissements et de leurs capacités de production d'outils et instruments adaptés aux besoins locaux.
- Organiser des voyages d'étude dans la sous-région afin d'avoir des échanges avec des responsables d'établissements de formation qui poursuivent objectifs des objectifs communs en vue d'améliorer les enseignements dispensés par leurs établissements.
- Organiser des journées du technicien afin de mieux faire connaître le métier de technicien à leurs élèves et au grand public. Ainsi, ils auront une meilleure appréciation de ce métier, et ces journées participeront à la valorisation de ce métier.
- Renforcer les relations école/entreprise en initiant des rencontres périodiques entre leurs établissements et les entreprises.
- Réaliser des productions à exposer au FRISIT et au SIAO (Salon de la créativité) afin de permettre au public d'avoir une meilleure connaissance de leurs capacités et développer la créativité des professeurs et des élèves.
- Renforcer la collaboration avec le FAIJ en vue du financement des activités des sortants de l'ETFP.

c) Recommandations à la société civile

- Mener des activités d'information/sensibilisation sur l'ETFP dans les langues nationales par le canal de la Radio et Télévision Nationale (RTB), les radios et télévisions privées, ainsi que les radios communautaires.

- Mettre en place des réseaux sur le plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.
- Réaliser des études de capitalisation des initiatives réussies en matière de production d'outils adaptés aux besoins locaux par des établissements d'ETFP.

d) Recommandations aux partenaires techniques et financiers

- Renforcer les appuis techniques et financiers afin de permettre à l'Etat et aux acteurs de l'ETFP de réaliser des activités efficaces de plaidoyer/lobbying en faveur de l'ETFP.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Burkina Faso : *Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels*, Adoptée par le Conseil des ministres du 23 juillet 2008.
2. Burkina Faso : *Décret N° 2008-584/PRES/PM/MESSRS/MEF portant adoption du document de politique nationale en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels*, 19 septembre 2008.
3. Burkina Faso : *Politique Nationale de l'Emploi (PNE)*, mars 2008
4. Burkina Faso : *Plan d'action de la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN/EFTP) – Période 2011 – 2015*
5. Burkina Faso : *Politique Nationale de l'Emploi (PNE)*, mars 2008.
6. Burkina Faso : *Document de la politique de développement rural*, 2003.
7. *Termes de référence du Chef de file des Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels*, juillet 2009.
8. Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales : *Annuaire du SPONG*, Edition 2010.
9. Burkina Faso : *Décret n°2007-540/PRES promulguant la Loi n°013-2007/AN du 30 juillet 2007 portant Loi d'Orientation de l'Education*.
10. OUATTARA Mariamé : *Formation sur le plaidoyer/lobbying/Négociation/Réseautage et Mise en coalition : Cahier de la participante*, Ouagadougou, 06 au 10 novembre 2006.
11. Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi : *Journées Régionales sur la Jeunesse et l'Emploi : Les actions majeures en matière de jeunesse, d'emploi et de formation professionnelle*, juillet 2010.

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'ONG CREDO intervient depuis 1993 dans le domaine de la lutte contre la pauvreté au Burkina Faso à travers des programmes de développement dans les domaines de l'éducation, la santé, le VIH/SIDA, la sécurité alimentaire, la formation professionnelle, etc. Elle s'est donnée pour mission «de travailler aux côtés des églises et missions évangéliques et dans les communautés de base pour aider les personnes les plus défavorisées et/ou démunies à recouvrer leur dignité d'homme fait à l'image de Dieu, libre et responsable». Dans le domaine de la formation professionnelle, CREDO dispose de deux complexes professionnels où des enseignements techniques et des formations professionnelles donnant accès à un métier tels que la mécanique, la menuiserie, l'électricité, la maçonnerie, etc. sont enseignés à des jeunes issus de familles défavorisées.

Un séminaire international dénommé « Emploi et revenus: jeter le pont entre l'éducation et l'emploi » a été organisé à l'initiative de CREDO et son partenaire technique et financier Woord & Daad à Ouagadougou du 24 au 28 octobre 2005 en vue de statuer sur les difficultés de ce secteur avec les différentes parties prenantes que sont les ministères de tutelle, les structures de formation, les Organisations travaillant à l'appui du secteur et les entreprises. Au regard des difficultés que rencontre le secteur et les parties prenantes, des recommandations ont été faites autour de:

1. La mobilisation des financements disponibles sur le plan international et national;
2. La mise en place et/ou la dynamisation des cadres de concertation tant au niveau national que régional et local;
3. La création d'un environnement favorable pour un développement plus autonome des établissements d'ETFP et une flexibilité des programmes d'enseignement pour mieux prendre en compte les besoins des entreprises;
4. l'intégration d'un programme de formation à l'entrepreneuriat dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle;
5. l'organisation dans les meilleurs délais d'un atelier de réflexion sur ces questions en vue d'y trouver une solution;
6. la prise de mesures incitatives pour encourager l'intégration des filles dans les filières industrielles;
7. l'introduction d'un module de formation sur l'éthique et la morale dans les établissements et les centres de formations professionnelles dès la rentrée 2006-2007.

A la suite de ce séminaire CREDO voudrait mettre en place un projet de plaidoyer dans le but de soutenir et stimuler les actions des décideurs dans le sens d'une meilleure prise en compte de la question de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi des jeunes défavorisés. Toutefois, vu le temps écoulé entre la formulation de ces recommandations en 2005 et la date d'aujourd'hui, l'on peut se poser la question de savoir si elles sont encore d'actualité ou pas.

La présente étude vise donc à poser les bases d'un plaidoyer en faveur de l'accès à l'enseignement technique et la formation professionnelle des couches vulnérables, aux stages d'insertion professionnelle et à l'emploi bien rémunérés ou encore à l'entrepreneuriat. Il s'agit d'intégrer autant que possible les difficultés y afférentes dans une démarche globale de plaidoyer en vue de définir une stratégie adaptée d'intervention du projet de lobbying pour les cinq années à venir. Ainsi, cette étude a pour thème *étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso*.

Jusqu'à présent les organisations de la société civile sont faiblement représentées dans la définition des politiques en matière d'emploi et en matière de formation professionnelle. Ces organisations ne sont pas suffisamment organisées pour constituer une force commune de négociations, de décisions, etc. L'implication occasionnelle de celles-ci ne leur permet pas de jouer leur rôle de contrôle, de suivi de l'action de l'Etat. Cette situation n'est avantageuse pour aucun acteur, ni même l'Etat qui reconnaît les contributions de la société civile dans le domaine de la formation technique et professionnelle. D'où la nécessité de la formation et l'animation de groupes/réseaux des intervenants comme axe principal d'action pour le suivi régulier des politiques de l'Etat en matière de formations technique et professionnelle, en ce sens qu'un tel groupe peut constituer une force commune de pression sur le gouvernement et donner lieu à des résultats beaucoup plus concluants. Le Secrétariat Permanent des Organisations Non-Gouvernementales (SPONG) est un collectif national de 98 ONG nationales et se compose de plusieurs groupes thématiques. 'Formation et Emploi' est un de ces groupes thématiques. De part sa position de représentant de la société civile, une collaboration sera établie avec le SPONG pour constituer une force commune de pression sur le gouvernement.

2. OBJECTIFS

2.1 Objectif Général

Proposer une stratégie de lobbying/plaidoyer aux différents acteurs impliqués dans l'enseignement technique et la formation professionnelle de Léo, Bobo et Ouagadougou (incl. SPONG) en vue de l'influence des politiques nationales de l'ETFP et la dynamisation du secteur.

2.2. Objectifs spécifiques

2.2.1. Au niveau de l'analyse de la situation

- Faire une analyse des politiques nationales relatives à l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) au Burkina Faso et de la situation actuelle en terme d'applicabilité;
- Faire une analyse de la politique du gouvernement du Burkina Faso concernant l'ETFP et la promotion de l'emploi des jeunes. Entre autres, questions de recherche sont:
 - des lois et règlements existent, mais sont-ils appliqués au même titre dans tous les établissements de l'ETFP du Burkina Faso?;
 - quelles sont les limites des politiques en matière de formation?;
 - comment améliorer le contexte juridique de la formation professionnelle pour la rendre plus favorable aux actions des structures de formation et aux jeunes?;
 - etc.
- Faire une cartographie des intervenants de l'ETFP à savoir l'analyse des parties prenantes dans le domaine de l'ETFP [gouvernement (local, régional, national), les donateurs internationaux, les ONG, le secteur privé, les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle les réseaux, etc.] y compris leur intérêt et leur position au sujet de l'ETFP;
- Mettre en évidence les contraintes et défis majeurs spécifiques aux établissements d'ETFP de la société civile et du secteur privé comparées à ceux du public (l'accès des couches vulnérables à l'ETFP, la question des sortants de L'ETFP, de placement de stagiaires dans les lieux de stage, de l'employabilité des jeunes par rapport au système de financement des jeunes par le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE);
- Analyser le niveau de participation et le taux de contribution des intervenants du secteur et les capacités organisationnelles des acteurs du secteur de la formation et de la promotion de l'emploi;
- Dégager les importantes initiatives de plaidoyer déjà réalisées à l'endroit des décideurs de l'ETFP ainsi que les résultats auxquels elles ont abouti.

2.2.2 Au niveau de l'analyse des capacités de réponses

- Analyser les opportunités et les menaces de lobbying dans le domaine de l'ETFP et faire une sélection de thèmes/sujets pertinents de lobbying;
- Analyser la pertinence de l'organisation du plaidoyer en collaboration avec le SPONG ou la mise en place d'un autre dispositif/réseau pour des réponses plus communes et concluantes.

2.2.3 Au niveau contributif

- Proposer un dispositif de suivi des politiques du gouvernement pour l'ETFP;
- Proposer un dispositif d'intervention de 2011-2015 (thèmes de plaidoyer/lobbying et autres) pouvant conduire non seulement à un appui technique et financier du gouvernement aux intervenants de l'ETFP, mais aussi apporter des réponses durables aux difficultés des établissements;
- Formuler des recommandations générales de mise en œuvre de ce dispositif d'intervention à l'endroit des parties prenantes (des décideurs, des intervenants et des partenaires) pour une amélioration de l'environnement de l'ETFP et l'emploi/ l'auto-emploi;
- Formuler des recommandations spécifiques aux établissements de CREDO;
- Proposer une stratégie de plaidoyer et de lobbying auprès des décideurs politiques et administratifs pour un essor du secteur.

3. RESULTATS ATTENDUS

Le rapport de l'étude est disponible avec les résultats suivants:

- l'état des lieux descriptif et analytique de la situation d'ETFP au Burkina Faso;
- l'analyse des politiques en vigueur dans le secteur et l'appréciation des principaux facteurs qui influencent l'efficacité et l'applicabilité des politiques et des interventions dans le secteur;
- l'analyse des différentes parties prenantes du secteur et en particulier des décideurs, en distinguant les différentes positions par rapport aux politiques;
- l'analyse du niveau de participation des différentes parties prenantes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans le secteur;
- l'analyse du taux de contribution de la société civile et du secteur privé à taux national de succès de l'ETFP;
- la proposition d'un dispositif favorable à la dynamisation du secteur et à l'amélioration de l'impact des interventions;
- la proposition d'un dispositif efficace de suivi des politiques du gouvernement pour l'ETFP;
- la proposition de thèmes de plaidoyer/lobbying;
- des recommandations générales et spécifiques;
- la proposition d'une stratégie de lobbying et de plaidoyer et de mise en œuvre du dispositif de dynamisation.

4. MANDATS/ TACHES DU CONSULTANT

Le consultant en charge de l'étude devra:

1. Amender et adopter les présents termes de référence;
2. Proposer un canevas méthodologique y compris le calendrier d'exécution de l'étude;
3. Mettre sur pied une équipe pluridisciplinaire pour réaliser l'étude;
4. Faire une revue documentaire sur les études relatives à la problématique de l'ETFP et l'auto-emploi des jeunes au Burkina;

5. Réaliser la collecte des données auprès des acteurs clés des parties prenantes et les groupes cibles;
6. Traiter et analyser les données collectées;
7. Travailler en étroite collaboration avec la Coordinatrice plaidoyer de CREDO;
8. Rendre compte périodiquement de l'état d'avancement de l'étude à CREDO;
9. Rédiger un rapport provisoire de l'étude;
10. Présenter les résultats de l'étude au cours d'un atelier de restitution et d'un forum pour sa validation (présenter le progrès d'étude au cours de la réunion du comité de pilotage en novembre 2010 et valider l'étude finale au cours de la réunion du comité de pilotage en Janvier 2011);
11. Finaliser et déposer le rapport définitif à CREDO.

5. ZONES ET GROUPES CIBLES D'ETUDE

Il s'agit d'une étude nationale qui couvre en principe tout le territoire national. Cependant, l'enquête terrain se fera dans les villes de Ouagadougou, Bobo-Dioulasso qui comptent plus de la moitié des intervenants dans le secteur, ainsi qu'à Léo.

Les établissements techniques et professionnels, les entreprises, les structures de formations et de placements constituent la cible première de l'étude. Toutefois, la collecte des données concernera l'ensemble des groupes suivants:

- Les autorités politiques et administratives concernées des Ministères en charge de l'ETFP; de la jeunesse et de la promotion de l'emploi; et les autorités politiques et administratives aux niveaux local et régional;
- Les Fonds de l'Etat;
- Les responsables des établissements de l'ETFP du public, du privé et de la société civile;
- Les donateurs internationaux;
- les structures d'appui et/ou d'accompagnement du secteur (Associations/ONG, projets, etc.);
- les réseaux professionnels de plaidoyer dans le domaine de l'ETFP;
- Les structures, ateliers de formation publiques et privées;
- Les élus nationaux et locaux des sites d'enquête;
- des personnes ressources intervenant dans la Formation professionnelle et l'emploi, les professionnels en activité;
- Le SPONG;
- L'AEAD.

6. METHODOLOGIE

La méthodologie de l'étude est laissée à l'initiative du Consultant prestataire. Toutefois la démarche devra comporter une revue documentaire et une collecte de données complémentaires avec des outils appropriés. Tous ces aspects de la méthodologie seront présentés dans le document technique de soumission. Il reste entendu que la méthodologie et les outils feront l'objet de discussion avec les responsables de C.RE.D.O avant la mise en œuvre de l'étude. Quant à la documentation utile pour la réalisation de l'étude plusieurs documents provenant essentiellement des Ministères chargés de l'emploi et de la formation professionnelle, de CREDO et d'autres structures et organisations seront exploités à cette fin.

7. MODALITES DE SUIVI DE MISE EN OEUVRE DE L'ETUDE

Le Bureau prestataire travaillera en collaboration étroite avec la Coordinatrice du projet plaidoyer de CREDO qui est chargée du suivi de l'exécution technique de l'étude. A cet effet,

des rapports d'étapes ou des briefings sur l'état d'avancement de ladite étude lui seront périodiquement soumis. Les conclusions de l'étude devront être validées au cours d'un forum (en Janvier 2011) regroupant les différents acteurs et les alliés potentiels de Léo, Bobo et Ouagadougou de cette démarche de plaidoyer.

8. DISPOSITIONS GENERALES

- PROFIL DU CONSULTANT

Le(s) consultant(s) devra (devront) être expérimenté/s dans la réalisation d'études en matière d'ETFP (et de plaidoyer préférablement). Celui-ci devra avoir au moins trois années d'expériences dans le domaine des consultations notamment en matière d'éducation, d'enseignement technique et formation professionnelle. Il donnera la preuve d'une expertise solide dans la conduite d'études similaires au plan national et/ou international. Il devra avoir de réelles capacités à travailler sous pression ainsi qu'une conscience professionnelle irréprochable.

- DUREE DE L'ETUDE

Le consultant retenu exécutera l'étude pendant une durée de trente (30) jours calendaires qui prennent en compte la période de signature du contrat et le dépôt du rapport provisoire, après l'intégration des corrections et suggestions issues de l'atelier de restitution.

- PRODUCTIONS

Au terme de l'étude, le Consultant prestataire déposera une (1) copie du rapport provisoire et trois (3) autres copies du rapport final, accompagnées des versions électroniques à CREDO.

- DE LA PRESENTATION DES OFFRES

Reproduites en trois exemplaires, elles doivent être présentées comme suit :

1. une première enveloppe fermée *portant la mention « Offre Technique »* et le nom du consultant suivi de son adresse complet. Elle se compose des éléments suivants : les observations et suggestions du consultant sur la présente étude, une présentation de la méthodologie pour réaliser l'étude, le chronogramme détaillé d'exécution des tâches, le curriculum vitae à jour et signé du consultant et ceux de ses collaborateurs, les références d'études similaires réalisées par le consultant.

2. Une deuxième enveloppe *portant la mention « Offre financière »* et le nom du consultant suivi de son adresse complète. Elle contiendra, toutes informations utiles relatives, au coût de la prestation (nombre de jour, frais, déplacements, autres...) l'offre financière doit être présenté en TTC et HT.

Les deux (02) enveloppes seront insérées dans une troisième enveloppe fermée portant la mention « consultation pour la réalisation de *l'étude de base sur l'état des lieux des opportunités de lobbying dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au Burkina Faso.* »

Aucune indication permettant d'identifier le propriétaire des offres ne doit figurer sur l'enveloppe. Les plis seront adressés à Monsieur le Secrétaire Général de CREDO à Ouagadougou.

A l'issue de l'étude: Produire à l'intension de CREDO, un rapport en trois (03) exemplaires et une copie numérique. NB: La copie du numérique doit être envoyée aux adresses suivantes: **kalhoule@yahoo.fr**; **jomisanogo@gmail.com**; **silasoued@yahoo.fr**; **kab_franko@yahoo.fr**; **credobf@gmail.com**. CREDO se réserve le droit de discuter les propositions techniques et financières de la structure retenue avant la réalisation du travail et d'effectuer un contrôle sur la qualité du travail réalisé.

Annexe 2 : Liste des personnalités rencontrées

1. Madame Thérèse KALHOULE, Coordonnatrice Plaidoyer, CREDO.
2. Monsieur N. François KABORE, Directeur, Lycée Technique Privé Bérékia, Léo.
3. Monsieur Silas OUEDRAOGO, Directeur, Lycée Baraka, Bobo-Dioulasso.
4. Monsieur Jean de Dieu NSABIMANA, Directeur des Etudes, Lycée Technique Lavigérie, Ouagadougou.
5. Monsieur Cheik Amadou OUEDRAOGO, Proviseur, Lycée Technique Industriel et Commercial, Ouagadougou.
6. Monsieur Sylvestre TIEMTORE, Coordonnateur, SPONG.
7. Monsieur Antoine BERE, Directeur Général de l'Enseignement Technique et Professionnel, Ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique.
8. Monsieur Frédéric KABORE, Directeur Général des Stratégies d'Emploi des Jeunes, Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi.
9. Monsieur le Pasteur Josias SANOGO, Coordonnateur des Projets, CREDO.
10. Monsieur Firmin NANA, Chargé de la Documentation, Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEF), Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi.
11. Monsieur Jean Martin COULIBALY, Chargé de Programme Formation Professionnelle, Coopération Autrichienne.
12. Monsieur Oumar ZOROME, Chargé des Etudes, FASI.
13. Monsieur Armand LALLOGO, Responsable Administratif et Financier, FAFE.
14. Monsieur Parfait Désiré OUEDRAOGO, Directeur, FAIJ.
15. Monsieur Richard Guillaume TONI, Directeur Général, OCECOS.
16. Monsieur Siriki KY, Direction des Etudes, de la Prospective et de l'Evaluation, Service des Statistiques et de l'Evaluation, OCECOS.

Annexe 3 : Evolution des résultats aux examens de l'Enseignement Technique de 2005 à 2009

a) Résultats aux Examens de l'Enseignement Technique : BEP Commerciaux

Année	Inscrits			Présents			Admis			Pourcentage d'Admis		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	2697	4032	6729			6308			2305			32,9
2006	3208	4438	7646	2996	4210	7206	793	1044	1837	26,5	24,8	25,5
2007	3386	5459	8845	3165	5137	8302	1563	2067	3630	49,4	40,2	43,7
2008	2973	5137	8110	2883	4987	7870	798	1158	1956	27,7	23,2	24,9
2009	2903	5141	8044	2660	4846	7506	881	1015	1896	33,1	20,9	25,3

b) Résultats aux Examens de l'Enseignement Technique : BEP Industriels

Année	Inscrits			Présents			Admis			Pourcentage d'Admis		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	906	99	1005	855	96	951	459	56	515	53,7	58,3	54,2
2006	1035	179	1214	967	176	1143	424	122	546	43,8	69,3	47,8
2007	1178	173	1351	1123	162	1285	475	87	562	42,3	53,7	43,7
2008	1459	176	1635	1391	172	1563	543	86	629	39,0	50,0	40,2
2009	1664	176	1840	1575	169	1744	929	98	1027	59,0	58,0	58,9

c) Résultats aux Examens de l'Enseignement Technique : CAP Commerciaux

Année	Inscrits			Présents			Admis			Pourcentage d'Admis		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	1475	2786	4261	1278	2481	3759	493	706	1199	38,6	28,5	31,9
2006	1550	2943	4493	1246	2505	3751	312	642	954	25,0	25,6	25,4
2007	1278	2692	3970	1126	2356	3482	499	852	1351	44,3	36,2	38,8
2008	1272	2904	4176	1094	2565	3659	329	564	893	30,1	22,0	24,4
2009	1295	2783	4078	1095	2427	3522	387	662	1049	35,3	27,3	29,8

d) Résultats aux Examens de l'Enseignement Technique : CAP Industriels

Année	Inscrits			Présents			Admis			Pourcentage d'Admis		
	G	F	T	G	F	T	G	F	T	G	F	T
2005	1389	429	1818	1286	415	1701	682	285	967	53,0	68,7	56,8
2006	1377	381	1758	1313	373	1686	571	232	803	43,5	62,2	47,6
2007	1629	420	2049	1536	404	1940	740	263	1003	48,2	65,1	51,7
2008	1752	443	2195	1684	430	2114	704	269	973	41,8	62,6	46,0
2009	1782	430	2212	1723	416	2139	709	216	925	41,1	51,9	43,2

Source : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS) : Service des Statistiques et de l'Évaluation, février 2011.

Annexe 4 : Résultats provisoires aux examens de l'enseignement technique et professionnel à la Session 2010

Résultats des BEP et CAP Commerciaux - Session 2010.

Types d'examens	Inscrits	Présents	Admis	Taux d'admission
BEP COM	7 983	5 906	2 734	46,2919065
CAP COM	3 380	3 090	1 137	36,7961165
TOTAL	11 363	8 996	3 871	43,03024 soit 43,03 %

Résultats des BEP et CAP Industriels – Session 2010.

Examens	Inscrits	Présents	Admis	Taux d'admission
BEP IND	1 817	1 738	847	48,7341772
CAP IND	2 127	2 023	827	40,8798814
TOTAL	3 944	3 761	1 674	44,50944 soit 44,50 %

Résultat global national des examens de l'ETP – Session 2010.

Examens	Inscrits	Présents	Admis	Taux d'admission
COMMERCIAUX	11 363	8 996	8713	43,0302357
INDUSTRIELS	3 944	3 761	1 674	44,509439
TOTAL	15 307	12 757	5 545	43,46633 soit 43,46 %

Source : Office Central des Examens et Concours du Secondaire (OCECOS) : *Résultats Statistiques des Examens de l'ETP – Session 2010.*

Annexe 5 : Résultats aux examens officiels des deux établissements de CREDO à la Session 2010.

Établissement	Type d'examen	Pourcentage des admis
Lycée Privé Bérékia de Léo	CAP en Construction Mécanique	70 %
Lycée Privé Bérékia de Léo	CAP en Electromécanique	22 %
Lycée Privé Bérékia de Léo	CAP en Maçon/Construction	100 %
Lycée Baraka de Bobo	BEP en Maintenance Industrielle	58 %
Lycée Baraka de Bobo	BEP en Structure Mécanique	12 %
Lycée Baraka de Bobo	CAP en Electromécanique	10 %
Lycée Baraka de Bobo	CAP en Maçon/Construction	68 %
Lycée Baraka de Bobo	CAP en Maçon/Construction	11 %

Source : Direction du Lycée Privé Bérékia de Léo et Direction du Lycée Baraka de Bobo-Dioulasso, novembre 2010.

Annexe 6 : Guides d'entretien

I. Guide d'entretien avec les responsables administratifs des ministères en charge de l'ETFP, de la jeunesse et de la promotion de l'emploi

1. Existe-t-il actuellement une politique nationale relative à l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP) ou EFTP (enseignement, formations techniques et professionnelles selon le document de politique nationale) au Burkina Faso ?
2. Existe-t- il actuellement une politique nationale relative à la promotion de l'emploi des jeunes au Burkina Faso ?
3. Si oui, quels sont les documents de référence de ces politiques nationales ?
4. Si oui, quelles sont les principales caractéristiques de ces politiques ?
5. Selon vous, quelles sont leurs principales forces ?
6. Selon vous, quelles sont leurs principales faiblesses ?
7. Selon vous, quelles sont les principales opportunités / potentialités pour l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), et l'emploi des jeunes au Burkina Faso ?
8. Selon vous, quelles sont les principales menaces pour les politiques nationales de l'ETFP et de l'emploi des jeunes au Burkina Faso ?
9. Quels sont les acteurs qui prennent part à l'élaboration/définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques?
10. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la mise en œuvre de la politique nationale de l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), et de l'emploi des jeunes au Burkina Faso ?
11. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer la mise en œuvre des politiques nationales de l'ETFP et de l'emploi des jeunes au Burkina Faso ?
12. Y a-t-il déjà eu des initiatives de plaidoyer/lobbying à l'endroit du ministère?
13. Si oui, quels en étaient les initiateurs et les résultats/engagements/promesses?
14. Quelles propositions de thèmes faites-vous en vue de renforcer le plaidoyer / lobbying en faveur de l'ensemble des parties prenantes de l'ETFP au Burkina Faso ?
15. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?
16. Comment assurez-vous le suivi de la mise en œuvre de la politique nationale relative à l'ETFP et l'emploi des jeunes ?
17. Quelle appréciation faites-vous de l'intervention de la société civile, du secteur privé, des réseaux et des partenaires techniques et financiers dans le domaine de l'ETFP ?
18. L'application des lois et règlements en matière d'ETFP est-elle faite de manière équitable dans les établissements de l'ETFP ?

II. Guide d'entretien avec les responsables des fonds de l'ETAT (FASI, FAPE, FAIJ, FAFPA, FIJ/CONFEJES, FAARF, etc.)

1. Quelles sont les missions de votre Fonds ?
2. Quels sont les acteurs qui participent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la réalisation des missions ?
3. Comment sélectionnez-vous les requêtes qui vous sont présentées ?
4. Quelles sont vos principales exigences pour l'obtention d'un appui financier de votre Fonds pour la réalisation d'un projet ? quels sont les principaux bénéficiaires de ces fonds ?
5. Quel est le nombre annuel moyen de requêtes de financement que vous recevez ? que vous honorez/financez ?
6. Quelles sont vos principales sources de financement ?

7. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la mobilisation des fonds ?
8. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans le recouvrement des prêts ?
9. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer la mobilisation des fonds ?
10. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer le recouvrement des prêts ?
11. Quels thèmes de plaidoyer / lobbying proposez-vous pour favoriser l'accès réel des jeunes aux différents appuis de votre Fonds pour la réalisation de leurs projets ?
12. Peut-on avoir des données sur le nombre de projets de jeunes issus de l'ETFP soumis à votre Fonds ?
13. Peut-on avoir des données sur le nombre de projets de ces jeunes qui ont reçu un financement de la part de votre Fonds ? quels sont les caractéristiques de ces jeunes, leur provenance (secteur privé, public, etc.)?
14. Peut-on avoir des données sur le montant total des financements que votre Fonds a octroyés à ces jeunes ?
15. Quels sont les défis majeurs de votre Fonds ?

III. Guide d'entretien avec les responsables des établissements de l'ETFP du public, du privé et de la société civile

1. Quelle est la mission de votre Etablissement ?
2. Quelles sont les filières d'enseignement de votre Etablissement ? Est-ce les filières les plus porteuses du secteur ? Pourriez-vous justifier votre choix ?
3. Comment s'effectue le recrutement dans votre Etablissement ?
4. Quelles sont les principales origines de provenance des élèves de votre Etablissement ?
5. Les couches vulnérables ont-elles accès dans votre Etablissement ? – Dites pourquoi.
6. Comment procédez-vous pour placer vos stagiaires dans les lieux de stage ?
7. Rencontrez-vous des difficultés pour ce placement ? – Si oui, lesquelles ?
8. Les sortants de votre Etablissement trouvent-ils facilement un emploi, ou s'auto-emploient-ils ? – Dites pourquoi.
9. Quels sont les effectifs des élèves de votre Etablissement ? (je propose qu'on laisse tomber les questions 9-10. La direction régionale de l'enseignement technique, a élaboré un répertoire des établissements qui peut aider. voir l'existence de documents donnant si possible les effectifs estimatifs des établissements du public, privé, etc. Cela est beaucoup plus global et permettra d'apprécier la balance pour le plaidoyer)
10. Quel est le taux de succès aux examens officiels des élèves de votre Etablissement à la Session 2009/2010 ? (voir le taux de succès des établissements du privé, public, société civile, pour apprécier le niveau de participation et le taux (degré) de contribution des intervenants du secteur (sur un certain nombre d'année. Peut-être 2005-2010 pour une meilleure analyse de ce point)
11. Quels sont les effectifs des enseignants de votre Etablissement ?
12. Quelle est la répartition en genre des enseignants de votre Etablissement ?
13. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre Etablissement ?
14. Quelles propositions faites-vous en vue de résoudre ces principales difficultés ?
15. Quelle lecture faites-vous des interventions des ministères de l'ETFP et de l'emploi en faveur du secteur ?
16. De quel appui disposez-vous auprès desdits ministères ? Quelles sont, en principe, leurs « obligations » vis-à-vis des enseignements, formations techniques et professionnelles ?
17. Avez-vous déjà entrepris des initiatives de plaidoyer à l'endroit des décideurs de l'ETFP ? – Si oui, quels en ont été les résultats ?
18. Quelles propositions de thèmes faites-vous en vue de renforcer le plaidoyer / lobbying en faveur de l'ETFP au Burkina Faso ?

19. Selon vous, quelles sont les opportunités/potentialités du plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
20. Selon vous, quelles sont les menaces du plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso?
21. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?quels sont les acteurs clefs de ce secteur et ceux avec lesquels vous travaillez ?

IV. Guide d'entretien avec les responsables des structures d'appui et/ou d'accompagnement du secteur de l'ETFP (Associations/ONG, Projets, etc.)

1. Quelle est la mission de votre Structure ?
2. Quels sont vos intérêts pour le secteur de l'ETFP ?
3. Quels types d'appui/accompagnement apportez-vous au Secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?
4. Connaissez-vous des ONG/associations/projets de référence qui interviennent dans l'ETFP ?
5. Quelle lecture faites-vous de vos interventions de façon spécifique ?
6. Quelles sont vos contraintes et défis majeurs ?
7. Quelle analyse faites-vous des interventions de la société civile, du privé et du public dans l'ETFP ?
8. Quels sont les acteurs clefs du secteur et leur position au sujet de l'ETFP ?
9. Quels appuis/accompagnement apportez-vous au Secteur de l'ETFP dans le domaine du plaidoyer/lobbying pour l'ETFP ?
10. Quelles appréciations faites-vous des thèmes développés dans le domaine du plaidoyer/lobbying pour l'ETFP ?
11. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
12. Quels nouveaux thèmes proposez-vous en vue de renforcer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
13. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?

V. Guide d'entretien avec les responsables des réseaux professionnels de plaidoyer dans le domaine de l'ETFP

1. Quelle est la composition de votre Réseau ?
2. Quelle est sa mission ? Comment fonctionne t-il ?
3. Quels sont les publics-cibles de votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
4. Quels sont les types d'activités de plaidoyer/lobbying que vous menez dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso?
5. Quels sont les thèmes de plaidoyer/lobbying que vous développez dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso?
6. Selon vous, quelles sont les principales forces de votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso? Qui sont vos principaux alliés ?
7. Selon vous, quelles sont les principales faiblesses de votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
8. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso?

9. Quels sont les « opposants », les non adhérents au plaidoyer en faveur de l'ETFP ? Quelles arguments avancent-ils ?
10. Selon vous, quelles sont les principales opportunités/potentialités pour le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
11. Selon vous, quelles sont les principales menaces pour le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
12. Quelles propositions faites-vous pour améliorer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
13. Selon vous, quels nouveaux thèmes de plaidoyer/lobbying pourrait-on développer dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
14. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?
15. Connaissez-vous d'autres réseaux professionnels de plaidoyer dans le domaine de l'ETFP ou d'autres réseaux qui pourraient accompagner les réseaux de plaidoyer en faveur de l'ETFP ?

VI. Guide d'entretien avec le SPONG

1. Quelle est la composition du SPONG ?
2. Quelle est sa mission ?
3. Quelles sont les Organisations/Associations affiliées au SPONG qui interviennent dans le domaine du plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
4. Quels types d'activités de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP menez-vous ?
5. Quels sont les thèmes de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP que vous développez ?
6. Quelles sont les forces de votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
7. Quelles sont les faiblesses de votre plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
8. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez en matière de plaidoyer/lobbying pour l'ETFP ?
9. Quelles propositions faites-vous pour résoudre ces difficultés ?
10. Quels sont les avantages de la réalisation du plaidoyer de C.RE.D.O avec l'ensemble des parties prenantes de l'ETFP en collaboration avec le SPONG et son groupe thématique « formation et emploi » ?
11. Pensez-vous que cela permettra de rassembler la plupart des parties prenantes de l'ETFP ?
12. Quelles peuvent être les limites de cette collaboration ? quelle proposition pouvez-vous faire pour l'atteinte des objectifs du plaidoyer en faveur de l'ETFP ?
13. Selon vous, quelles sont les principales opportunités/potentialités pour le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
14. Selon vous, quelles sont les principales menaces pour le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
15. Quelles propositions faites-vous pour améliorer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
16. Selon vous, quels nouveaux thèmes de plaidoyer/lobbying pourrait-on développer dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
17. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?

VII. Guide d'entretien avec le CREDO

1. Quelle est la mission du CREDO ?
2. Quels sont ses domaines d'intervention au Burkina Faso ?

3. Quels sont ses principaux partenaires dans le domaine du plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
4. Quels sont les thèmes de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso que vous développez ?
5. Selon vous, quels sont les impacts de vos activités dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
6. Quels nouveaux thèmes pourrait-on développer en matière de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP ?
7. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
8. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?

VIII. Guide d'entretien avec les partenaires techniques et financiers

1. Quels sont vos intérêts vis-à-vis du secteur de l'ETFP ?
2. Quelle est votre position dans le secteur de l'ETFP de façon générale mais spécifiquement au niveau des décideurs administratifs et politiques?
3. Quelle est la nature et le type exact d'appui que vous apportez aux acteurs de l'ETFP ? Qui sont vos bénéficiaires, et quels sont les critères de sélection ? Quelles structures de référence en matière d'ETFP connaissez-vous ?
4. Quels sont les partenaires techniques et financiers qui interviennent dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
5. Comment s'organisent-ils pour coordonner leurs interventions/appuis dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
6. Quelle importance accordez-vous à l'identification d'un point focal des PTF ? Quel est son rôle et ses défis ?
7. Quelles appréciations faites-vous des thèmes développés en matière de plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
8. Quels sont, selon vous, les impacts du plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
9. Quelles propositions faites-vous en vue d'améliorer le plaidoyer/lobbying dans le domaine de l'ETFP au Burkina Faso ?
10. Selon vous, quelle stratégie de plaidoyer/lobbying peut-on développer pour dynamiser le secteur de l'ETFP au Burkina Faso ?

PERSONNEL TECHNIQUE DE GESTION

NOM ET PRENOM	POSTE
SANWIDI Ignace	Consultant principal, spécialiste de l'éducation
BONKOUNGOU Jean Claude	Responsable technique, Directeur Général de la SAEC